

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES
DROITS HUMAINS, CHARGE DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

CABINET

**SECRETARIAT PERMANENT DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE
PREVENTION ET DE GESTION DES
CONFLITS COMMUNAUTAIRES**



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**RAPPORT ANNUEL DE L'OBSERVATOIRE
NATIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES
CONFLITS COMMUNAUTAIRES (ONAPREGECC)
ANNÉE 2022**

Version finale

*Elaboré avec le soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
et Search For Common Ground*



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations



**Search for
Common Ground**
Confiance, Collaboration, Percées

Janvier 2023

Table des matières

Table des matières	2
Sigles et abréviations.....	4
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION.....	6
I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT	8
II. PRESENTATION DE L'ONAPREGECC ET DU SP/ONAPREGECC	9
1. Présentation de l'ONAPREGECC	9
2. Présentation du SP-ONAPREGECC.....	10
III. PARTENAIRES DE L'ONAPREGECC	12
IV. ACTIVITES DE L'ONAPREGECC	18
1. Installations des membres des démembrements.....	18
2. Activités de formation	18
3. Tenue des sessions statutaires	19
4. Actions menées par les démembrements de l'ONAPREGECC.....	20
V. SITUATION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES	22
1. Définitions des concepts.....	22
2. Situation des conflits sur le plan national.....	23
a. Situation générale	23
b. Situation par typologies	23
c. Situation par niveau de résolution de conflit.....	24
3. Situation par région	25
a. La région de la Boucle du Mouhoun	25
b. La région des Cascades.....	25
c. La région du Centre	26
d. La région du Centre-Est.....	27
e. La région du Centre-Nord.....	28
f. La région du Centre-Ouest	28
g. La région du Centre-Sud.....	29
h. La région de l'Est	29
i. La région des Hauts-Bassins.....	30
j. La région du Nord.....	31
k. La région du Plateau-Central	32
l. La région du Sud-Ouest.....	33

4.	Analyse de l'ampleur des conflits communautaires	34
VI.	ANALYSE DES CAUSES DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES	36
1.	Les conflits fonciers	36
2.	Causes des conflits agriculteurs / éleveurs	38
3.	Conflits liés à la chefferie traditionnelle	38
4.	Causes des conflits religieux	39
5.	Les conflits ethniques.....	40
6.	Conflits liés à l'eau	40
7.	Les conflits politiques	41
8.	Les conflits miniers	41
VII.	CONSEQUENCES DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES	43
VIII.	DIFFICULTES, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	44
1.	Difficultés	44
2.	Perspectives	45
3.	Recommandations	46

Sigles et abréviations

COSED :	Cohésion sociale, Sécurité et Etat de droit
CVD :	Conseil Villageois de Développement
MATD :	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEFID :	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
MJDHPC :	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique
N° :	Numéro
ND :	Non déterminé
ODEPREGEC :	Observatoire départemental de Prévention et Gestion des Conflits communautaires
OIM :	Organisation internationale pour les Migrations
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONAFAR :	Observatoire national des Faits religieux
ONAPREGEC :	Observatoire national de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OPPREGECC :	Observatoire Provincial de Prévention et de Gestion des Conflits communautaires
OSC :	Organisation de la Société Civile
OVPREGECC :	Observatoire villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires
PDI :	Personne Déplacée Interne
PM :	Premier Ministère (Primature)
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRES :	Présidence
PRES-TRANS :	Présidence de la Transition
PROGRESS :	Programme de Résilience et de Cohésion sociale au Sahel
PTF :	Partenaire Technique et Financier
PV :	Procès-Verbal
SP-	Secrétariat Permanent de l'Observatoire national de Prévention et de gestion des conflits communautaires
ONAPREGEC :	
TDH :	Terre des Hommes

AVANT-PROPOS

Les conflits communautaires constituent une grande préoccupation pour le gouvernement burkinabè. En effet, ils perturbent l'harmonie sociale, la cohabitation pacifique et le développement socio-économique. C'est pourquoi, le gouvernement, dans les missions qui lui sont dévolues, prend en compte cette préoccupation dans le but de contribuer à la construction d'une société de paix et de tolérance. Dans le sens de l'apaisement social des communautés, le gouvernement burkinabè a mis en place un observatoire de prévention et de gestion des conflits communautaires dont l'opérationnalisation a consisté en la mise en place des démembrements d'une part, et du Secrétariat permanent d'autre part. Le décret n° 2017-0997/PRES/MJDHPC/MATD/MINEFID du 17 octobre 2017 qui crée ledit SP-ONAPREGECC lui fait obligation d'élaborer un rapport annuel.

Ce rapport est élaboré en vue, non seulement, de faire l'état des lieux des conflits communautaires et des actions menées par les démembrements de l'ONAPREGECC, mais aussi, de faire des suggestions pour plus d'efficacité et d'efficience dans la prévention et la gestion des conflits communautaires.

En dépit de l'instabilité institutionnelle qu'a connu notre pays, le Secrétariat permanent et les démembrements de l'ONAPREGECC sont parvenus à remplir, autant que faire se peut, leurs missions. Aussi, certains conflits enregistrés ont engendré des dégâts de biens, des atteintes à l'intégrité physique et morale et endeuillé des familles. C'est le lieu pour moi de témoigner, non seulement, toute la compassion du gouvernement aux différentes victimes, mais aussi, mes sincères remerciements aux démembrements de l'ONAPREGECC, sans le concours desquels, la situation aurait pu être plus dramatique. J'adresse donc mes vifs félicitations et encouragements aux différents acteurs.

Ces résultats engrangés l'ont été grâce à l'appui indéfectible des partenaires techniques et financiers notamment le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) auxquels, au nom du gouvernement, j'exprime ma profonde gratitude.

J'exprime, particulièrement, ma reconnaissance à l'OIM et à Search For Common Ground pour leur appui technique et financier à l'élaboration de cette 2ème édition du rapport annuel de l'ONAPREGECC.

Bibata NEBIE/OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a longtemps été marqué par des conflits communautaires ; toute chose qui a conduit le gouvernement à recourir à des solutions afin de faciliter le vivre ensemble entre les populations. Pour ce faire, plusieurs documents de référence ont été élaborés, notamment la Stratégie nationale pour la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix de 2008 et le Manuel de formation sur les conflits éleveurs-agriculteurs de 2010. Nonobstant ces mesures, les conflits communautaires ont pris de l'ampleur entraînant de graves violations de droits humains dont des pertes en vies humaines, des déplacements de population, des destructions massives de biens publics et privés, etc. Au regard de l'impact de ces conflits sur l'effectivité des droits de l'homme, le Gouvernement burkinabè a été interpellé par ses pairs lors de son passage en avril 2013 à l'Examen Périodique Universel (EPU) en avril 2013, sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de prise en charge des conflits communautaires. Une telle recommandation a également été formulée lors du forum national sur le civisme de la même année. C'est pour répondre à ces recommandations, que le gouvernement a mis en place par décret n°2015-1645/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC). Sa mise en place répond au souci du Gouvernement de fédérer les efforts des différents acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits communautaires. Ce mécanisme promeut les modes endogènes de prévention et de gestion des conflits, toute chose qui permet aux populations elles-mêmes de résoudre les conflits dans leurs localités. L'Observatoire est ainsi chargé de prévenir et de gérer de façon intégrée les conflits communautaires au Burkina Faso et partant, endiguer les nombreuses violations des droits humains qui en résultent.

Après sa création, son opérationnalisation a consisté en la création d'un Secrétariat Permanent de l'ONAPREGECC (SP/ONAPREGECC) par décret n°2017-0997/PRES/PM/MJDHPC/MATD/MINEFID du 17 octobre 2017. Ce décret fait obligation au SP-ONAPREGECC d'élaborer un rapport annuel adressé au Ministre chargé des droits humains, président du Conseil national de l'ONAPREGECC.

Le présent rapport se veut un document d'orientation et d'aide à la prise de décision mis à la disposition des structures techniques et à tout autre acteur, intervenant dans la prévention et la gestion des conflits communautaires. Il contient les éléments d'évaluation de la situation des conflits communautaires des différentes régions pour ce qui concerne l'année 2022, conformément à l'article 10 du décret mettant en place l'ONAPREGECC. Par ailleurs, il fournit

des informations sur les acquis engrangés, les moyens disponibles, les partenaires d'accompagnement ainsi que les perspectives. En outre, des recommandations ont été formulées afin d'assurer un meilleur fonctionnement de l'Observatoire national et du SP-ONAPREGECC.

I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT

L'élaboration du rapport a suivi une démarche participative et inclusive. Elle a consisté, d'abord, à l'élaboration du projet de rapport par une équipe composée du personnel du Secrétariat permanent de l'ONAPREGECC, du Conseiller technique en charge des conflits communautaires de monsieur le gouverneur de la Région du Centre, de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles, du Secrétariat général, du Cabinet et des représentants des directions régionales des droits humains et de la promotion de la citoyenneté et de la paix. Outre ces acteurs, des présidents ODEPREGÉCC des régions du Centre-Nord, de l'Est, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel ont pris part au processus. L'équipe de rédaction a procédé à l'exploitation des principaux documents suivants :

- les rapports périodiques des démembrements sur la situation des conflits communautaires ;
- les rapports des sessions statutaires des démembrements ;
- les procès-verbaux (PV) d'installation des membres des démembrements ;
- les arrêtés de mise en place des démembrements de l'Observatoire ;
- les rapports d'activités du SP-ONAPREGECC et des Directions régionales des droits humains et de la promotion de la citoyenneté et de la paix ;
- les conventions avec les différents partenaires.

Ensuite, le projet de rapport a été soumis au Conseil national pour amendement et validation lors de sa session statutaire annuelle du 20 décembre 2022.

Enfin, pour la finalisation du rapport, le SP-ONAPREGECC a intégré les différents amendements apportés par les participants à la session du Conseil national.

II. PRÉSENTATION DE L'ONAPREGECC ET DU SP/ONAPREGECC

1. Présentation de l'ONAPREGECC

Le mécanisme national de prise en charge des conflits communautaires au Burkina Faso, dénommé ONAPREGECC a été créé par décret n° 2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires.

Il a pour attributions :

- de collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- d'évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- de déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- de contribuer à la résolution des conflits communautaires ;
- de fournir aux structures techniques et à tout autre acteur, les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- de mener toute autre action entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des activités de sensibilisation, d'information et de formation.

Il comprend 05 organes à savoir :

- un conseil national composé de 35 membres et présidé par le Ministre chargé des droits humains et de la promotion civique et comme vice-président le Ministre chargé de l'Administration territoriale ;
- les observatoires régionaux composés de 21 membres présidés par les Gouverneurs et la vice-présidence est assurée par les Présidents des conseils régionaux ;
- les observatoires provinciaux composés de 15 membres et présidés par les Hauts Commissaires ;
- les observatoires départementaux composés de 15 membres dont les préfets sont les présidents ;

- les observatoires villageois/sectoriels composés de 8 membres et présidés par les présidents des CVD.

L'ONAPREGECC est une structure hétérogène composée des représentants des départements ministériels et institutions publiques, des organisations de la société civile, des autorités coutumières et religieuses, des projets et programmes, des Organisations non gouvernementales.

Le Conseil national est l'organe suprême de l'Observatoire. Les décisions et les orientations sont prises à ce niveau et répercutées successivement aux observatoires régionaux, provinciaux, départementaux, villageois ou sectoriels.

2. Présentation du SP-ONAPREGECC

Pour opérationnaliser les démembrements de l'ONAPREGECC, une structure de coordination a été mise en place par décret n° 2017-0996 /PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 20 septembre 2017, le SP-ONAPREGECC est l'organe exécutif de l'ONAPREGECC. Il assure la coordination des activités des démembrements en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires, la mise en œuvre et le suivi des décisions du Conseil national.

Le SP-ONAPREGECC, rattaché au cabinet du Ministère de la Justice et des Droits humains chargé des relations avec les institutions est dirigé par un (e) Secrétaire permanent(e) nommé(e) en conseil des ministres.

Il est composé :

- ✓ d'un secrétariat particulier ;
- ✓ d'un département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) ;
- ✓ d'un département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation (DPSC) ;
- ✓ d'un service administratif et financier (SAF).

Le département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) est chargé de :

- vulgariser le mécanisme de l'ONAPREGECC ;
- déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et d'initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- contribuer à la résolution des conflits communautaires ;

- fournir aux structures techniques et à tout autre acteur les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- mener toutes autres actions entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des actions de sensibilisation, d'information et de formation.

Le département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation (DPSC) est chargé :

- d'élaborer le plan d'actions sur la prévention et la gestion des conflits communautaires ;
- de suivre la mise en œuvre du plan d'actions national de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- de concevoir une base de données pour le suivi de la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- de collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- d'évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- d'organiser et de tenir les sessions du conseil national.

III. PARTENAIRES DE L'ONAPREGECC

❖ Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Dans l'optique de l'atteinte du **résultat 3.6** du programme *Cohésion sociale, Sécurité et Etat de Droit* (COSED) à savoir : « *la cohésion sociale est renforcée par l'action plus efficace des démembrements de l'observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires et des structures locales d'intercession et de médiation* », le SP-ONAPREGECC a bénéficié de l'accompagnement du PNUD, cette année 2022, pour la réalisation d'un certain nombre d'activités parmi lesquelles :

- l'installation suivie de la formation des membres de 24 démembrements de l'ONAPREGECC (06 observatoires provinciaux et 18 observatoires départementaux) dans les régions du Plateau-Central, du Centre-Ouest, du Centre et du Centre-Sud ;
- la réalisation d'une étude sur le financement endogène de l'ONAPREGECC et de l'ONAFAR ;
- la réalisation d'un plan de communication de l'ONAPREGECC ;
- la conception d'une boîte à image sur les conflits agro-pastoraux ;
- la réalisation d'une capsule et d'un film documentaire sur les conflits agro-pastoraux ;
- la dotation en matériel de sensibilisation de 05 démembrements ;
- la dotation en véhicule 4*4 au profit du SP-ONAPREGECC.

❖ L'Organisation internationale pour les Migrations (OIM)

Dans le cadre du projet : « *Initiatives visant à renforcer la stabilisation communautaire au Niger et au Burkina Faso* », une convention a été signée entre l'OIM et le SP-ONAPREGECC pour la mise en œuvre d'un sous projet « *Promotion de la gouvernance inclusive et promotion des capacités locales de prévention et gestion des conflits* », dans sept (7) communes du Centre-Nord et du Sahel (Barsalgho, Boussouma, Kaya, Korsimoro, Mané, Bani et Dori). Ce sous projet a permis l'atteinte des résultats suivants :

- l'amélioration du système de collecte et de diffusion des données de l'ONAPREGECC à travers le perfectionnement de la base de données sur les conflits communautaires et la création d'un site Web : www.onapregecc.net.
- la réalisation d'une cartographie des acteurs intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits communautaires dans les 07 communes cibles du projet ;

- la formation des membres d'OSC, des journalistes et des autorités locales sur la prévention et la gestion des conflits communautaires ;
- l'appui à l'élaboration du rapport annuel de 2022 de l'ONAPREGECC.

En outre, l'OIM et le SP/ONAPREGECC ont signé une convention pour la mise en œuvre d'activités entrant dans le cadre du « ***Programme d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo*** ». Cette collaboration a permis la réalisation des activités suivantes dans les départements de Pama, Madjoari, Kompienga, Soudougui, Sangha et Yargatenga :

- la diffusion de **219** spots et microprogrammes relatifs au numéro vert de l'ONAPREGECC : **80 00 12 96**. Cette activité a touché environ 75 000 personnes dont 39 000 auditrices ;
- l'organisation d'une rencontre d'échanges et de partages d'expériences entre le Bénin, le Burkina et le Togo sur la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce transfrontalier à Dapaong, au Togo. La rencontre a permis de disposer d'un système d'alerte précoce transfrontalier et d'un plan d'actions pour son opérationnalisation ;
- la dotation des six (6) observatoires départementaux en matériels informatiques bureautiques (un ordinateur portable, une imprimante, deux cartons de rame de papier) ;
- l'organisation de sessions d'installation et de formation de 105 observatoires villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires par les 06 observatoires départementaux ;
- la tenue des sessions statutaires des six (6) observatoires départementaux ;
- l'organisation de séances de sensibilisation sur les conflits agro-pastoraux, la prévention de la radicalisation et le vivre ensemble au profit des agriculteurs/éleveurs, des populations de 22 villages, des jeunes et femmes. Ces activités ont permis de toucher 1024 personnes.

❖ Search For Common Ground (Search)

Le SP-ONAPREGECC a collaboré avec Search dans trois projets, à savoir « **PROGRESS** », « **Woumtaab** » et « **PLI** ». Les deux premiers projets ont accompagné le SP-ONAPREGECC dans l'élaboration du présent rapport annuel.

Dans le cadre du « ***Programme de résilience et de cohésion sociale au Sahel*** » (**PROGRESS**), Search et Terre des Hommes (TDH) ont accompagné le SP-ONAPREGECC pour l'installation

et la formation des membres des démembrements de l'ONAPREGECC suivies de l'élaboration de plans d'actions dans les régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est. Cette activité a concerné 09 observatoires départementaux et 27 observatoires villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires.

Relativement au projet « **Woumtaab** », Search a appuyé le SP-ONAPREGECC et les démembrements de l'ONAPREGECC, à travers l'installation et la formation suivies d'élaboration des plans d'actions de 06< ODEPREGECC, 04 OPPREGECC et 02 OREPREGEC (Centre-Nord et Sahel).

Dans le cadre du projet environnement protecteur pour les jeunes et les enfants affectés par la crise « **PLI** », l'OPPREGECC de Bam, les ODEPREGECC de Bourzanga, Kongoussi et les OVPREGECC d'Alga, Boulounga, Namsiguia, Kora, Nakindougou et Darigma ont été dotés de matériels de sensibilisation composés d'un smartphone, d'un microphone amplifié, d'un mégaphone, d'un groupe électrogène et d'un vidéoprojecteur.

❖ **Terre des Hommes (TDH)**

L'accompagnement de TDH s'est fait dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Programme de résilience et de cohésion sociale au Sahel** » (**PROGRESS**) en co-financement avec Search for Common Ground pour l'installation et la formation suivies de l'élaboration des plans d'actions de 09 observatoires départementaux et 27 observatoires villageois des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est.

❖ **Union fraternelle des Croyants de Dori (UFC-Dori)**

Le SP-ONAPREGECC est partenaire des projets de l'UFC dont l'un est intitulé : « *Promotion du Dialogue Interreligieux et du Vivre-Ensemble* » (**Pro DIVE**). Dans le cadre de ce partenariat, le SP-ONAPREGECC a organisé une session de renforcement des capacités de 30 participants issus de six (06) régions (Nord, Centre-Nord, Sahel, Plateau-Central, Centre-Ouest et Centre-Est) dont 20 leaders coutumiers et religieux et 10 membres de l'ONAPREGECC sur les missions de l'ONAPREGECC et leur contribution dans la prévention et la résolution des conflits communautaires.

❖ **WaterAid**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet « **Renforcement des capacités des Agences de l'eau du Gourma et du Liptako (AEG et AEL) et des Comités locaux de l'Eau (CLE) pour**

une gestion rationnelle, concertée, et durable des ressources en eau », les démembrements de l'ONAPREGECC ont bénéficié d'un appui en renforcement de capacités, cette année 2022. Ce partenariat a permis :

- d'installer officiellement et de former en technique de prévention et de gestion des conflits communautaires y compris ceux liés à l'eau de 03 ODEPREGECC de Pibaoré, Boala et Boulsa et 75 OVPREGECC relevant de ces trois départements ;
- de concevoir une boîte à image sur les conflits liés à l'eau à l'usage des ODEPREGECC et des Comités locaux de l'eau (CLE).

❖ Le Laboratoire Citoyenneté

Pour l'année 2022, Labo Citoyenneté, en partenariat avec le SP-ONAPREGECC, a appuyé 07 démembrements dans la tenue de leurs sessions statutaires. Il s'agit des OREPREGEC du Nord, du Centre-Ouest, de l'Est et du Sahel, des OPPREGECC du Séno, Ziro et Gourma.

❖ Association Tin Tua

L'Association Tin Tua a accompagné les démembrements de l'ONAPREGECC de la région de l'Est, à travers :

- la formation suivie de financement de plan d'actions au profit de trois OVPREGECC (Tangali, Secteur 4 et Pampani) dans le département de Diapaga sur la prévention et la gestion des conflits et la prise en compte des Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- la formation de l'ODEPREGECC de Fada N'Gourma sur la prévention et la gestion des conflits communautaires ;
- la formation des observatoires de Fada, Diapangou, Diabo, Bilanga et Piéla sur la collecte de données.

❖ Intersos

Dans la perspective de contribuer à la promotion de la cohésion sociale entre les personnes déplacées internes (PDIs) et les populations hôtes, Intersos, a intégré des activités de prévention et de gestion des conflits dans ses interventions en matière de protection, au niveau des régions de la Boucle du Mouhoun, du Nord, des Cascades, du Centre Nord et du Sud-Ouest. Dans la mise en oeuvre réussie de ces activités, un partenariat a été établi avec certains démembrements de l'ONAPREGECC, par le biais des Directions régionales en charge des droits humains. Ce partenariat a permis d'engranger les résultats suivants :

- la tenue de 03 cadres de dialogue au profit de 03 OVPREGECC dans la région de la Boucle du Mouhoun. Cette activité a tenu lieu de réunion des membres statutaires ;
- l'organisation de 03 foires culturelles pour la promotion de la parenté à plaisir par les 03 OVPREGECC dans la région de la Boucle du Mouhoun ;
- l'élaboration des plans d'actions de 02 ODEPREGECC de la région du Nord ;
- la tenue de cinq (05) rencontres intercommunautaires de dialogue dans le cadre de la cohésion sociale dans les provinces du Sanmatenga, du Bam et du Namentenga ;
- l'organisation d'une séance de sensibilisation des membres de l'ODEPREGECC de Arbollé ;
- l'installation et la formation des membres de 03 ODEPREGECC dans la région du Sud-Ouest ;
- l'organisation d'une journée des communautés par l'OREPREGEC des Cascades.

❖ Plan Burkina

Les ODEPREGECC de Gaoua, Banfora, Kaya, Pissila et Manga, dans les régions du Sud-Ouest, Cascades, du Centre-Nord et Centre-Sud ont bénéficié de l'appui financier de Plan Burkina. Cet appui a permis :

- le financement des plans d'actions de 09 observatoires villageois (dont 03 OVPREGECC de Bonko, Ossoro, Gongombili ; de Diarabakoko, Karfiguela, Siniena et de Sakouiliga, Ganwoko, Basgana respectivement dans les départements de **Gaoua**, de **Banfora** et **Manga**. Ce financement a permis auxdits démembrements de mener, sous la supervision des directions régionales en charge des droits humains, des activités de sensibilisation telles que les théâtres-fora, les animations au profit des communautés sur les conflits fonciers, les conflits entre agriculteurs-éleveurs et les mécanismes de conciliation. Environ 949 personnes (368 hommes/garçons et 623 femmes/filles) ont été touchées ;
- la formation des membres des ODEPREGECC de Kaya et de Pissila suivie de leur accompagnement pour l'élaboration de leurs plans d'action ;
- la formation de vingt-quatre (24) membres des OVPREGECC de Koulogo et de Ilyala dans la province du Sanmatenga, département de Kaya ;
- le financement et le suivi des activités de cohésion sociale réalisées par les deux OVPREGECC ;

- la formation des membres de l'ODEPREGÉCC de Dori sur la facilitation des dialogues et à la résolution pacifique des conflits, ainsi qu'à la mise en oeuvre d'analyse de conflit inclusif et sensible au genre.

IV. ACTIVITES DE L'ONAPREGECC

1. Installations des membres des démembrements

L'installation des membres des démembrements de l'ONAPREGECC constitue une partie importante du processus d'opérationnalisation de l'ONAPREGECC. Elle vise à amener les membres à s'approprier le mécanisme et à se responsabiliser quant à l'exécution des missions à eux confiées.

En 2022, 265 observatoires ont été installés, soit 2 observatoires régionaux, 10 observatoires provinciaux, 44 observatoires départementaux et 209 observatoires villageois. Cette activité s'est réalisée principalement dans les régions du Centre-Nord, du Centre-Est et de l'Est qui ont eu respectivement 85, 80 et 43 observatoires installés.

Concernant le niveau de démembrements, les observatoires villageois ont été les plus touchés (209) suivis des observatoires départementaux (44).

Nombre d'observatoires installés et formés par niveau et par région en 2022

Région	OREPREGECC		OPPREGECC		ODEPREGECC		OVPREGECC	
	2022	2020-2021	2022	2020-2021	2022	202-2021	2022	2020-2021
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	6	6	18	0
Cascades	0	0	0	2	0	3	0	0
Centre	0	0	0	0	6	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	1	3	1	77	22
Centre-Ouest	0	0	2	0	4	0	0	0
Centre-Nord	1	1	2	1	5	2	77	6
Centre-Sud	0	0	2	0	4	0	0	0
Est	0	0	0	0	6	5	37	15
Hauts-Bassins	0	1	0	3	0	9	0	27
Nord		0	0	4	0	24	0	6
Plateau Central	0	0	2	0	4	2	0	42
Sahel	1	0	2	4	3	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	3	8	0	0
Total	2	2	10	15	44	60	209	118

2. Activités de formation

Le SP/ONAPREGECC, avec l'appui de ses partenaires, a poursuivi le renforcement des capacités des démembrements de l'ONAPREGECC et des autres acteurs sur la prévention et la résolution des conflits communautaires. Au total, 1 671 personnes, dont 110 femmes et 195

jeunes ont bénéficié directement des activités de formation. Ces activités ont été organisées principalement dans les régions du Centre-Nord, du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun avec respectivement 417, 354 et 235 personnes touchées.

- Formation des démembrements de l'ONAPREGECC

Il s'est agi de renforcer les capacités des membres des démembrements afin de leur permettre d'être aptes à mener des actions de prévention et de résolution sur le terrain. Le contenu des formations a essentiellement porté sur la présentation de l'ONAPREGECC, les techniques d'analyse, de prévention et de résolution des conflits communautaires. De même, tous les observatoires formés ont été accompagnés pour élaborer des plans d'actions sur une période de 03 ans.

Ainsi, 1 265 membres des démembrements ont été formés sur ces thématiques.

- Formations des Organisations de la société civile

Cette activité a été réalisée dans la région du Centre-Nord, suite à la réalisation de la cartographie des acteurs intervenant dans le domaine de la cohésion sociale dans les communes de Boussouma, Korsimoro, Barsalogho, Kaya, Mané, Bani et Dori. Ainsi, 128 personnes issues de 18 organisations de la société civile de ces localités ont été formées sur l'analyse, la prévention et la gestion des conflits. Par ailleurs, ellesont élaboré des plans d'actions dont certains ont été financés par l'OIM.

Aussi, 200 agriculteurs/éleveurs du Centre-Est, 43 autorités locales (Directeurs régionaux, Directeurs provinciaux, Gouverneurs, Haut-Commissaire, Préfets...) et 20 responsables religieux et coutumiers ont été formés sur leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits communautaires.

3. Tenue des sessions statutaires

Selon le décret n° 2015-1645/ PRES/ TRANS/ PM/ MJDHPC/ MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso, les membres des différents observatoires se réunissent une fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire chaque fois que de besoin sur convocation de leur Président. Ces sessions ont pour objectif de faire le bilan du fonctionnement des observatoires en vue de faire l'état des lieux des conflits et d'identifier les principales difficultés qui entravent leur dynamisation

effective. C'est également l'occasion pour les membres des observatoires de proposer et de programmer les activités à réaliser dans le cadre de leurs missions.

Les sessions ordinaires du Conseil national et des observatoires régionaux se tiennent régulièrement depuis l'année 2017. Par contre, celles de plusieurs observatoires provinciaux, départementaux, villageois ou sectoriels peinent dans leur grande majorité à se tenir pour absence de ressources financières. En effet, en 2022, seuls 4 observatoires provinciaux et 6 observatoires départementaux ont pu tenir leurs sessions statutaires.

Il ressort que les sessions statutaires constituent des activités importantes pour le processus d'opérationnalisation et de dynamisation du mécanisme de l'ONAPREGECC. Elles doivent être, pour cela, tenues de façon régulière.

4. Actions menées par les démembrements de l'ONAPREGECC

Au cours de l'année 2022, les démembrements de l'ONAPREGECC, après leur installation et formation, ont mené, entre autres activités :

- la prévention par l'OPPREGECC du Houet d'un conflit religieux ;
- la résolution en cours du conflit foncier par l'ODEPREGEC de Bobo Dioulasso dans le village de Sossogona ;
- le suivi par l'ODEPREGEC de Kaya en vue de la prévention d'un conflit entre populations et une société de téléphonie mobile, au secteur 6 de Kaya, relativement à l'implantation d'une antenne téléphonique ;
- le suivi par l'OPPREGECC du Ganzourgou du conflit foncier opposant les villages de Youalmandé (Zorgho) et Konanessé (Zam) ;
- la résolution en cours par l'OPPREGECC du Sanguié du conflit foncier opposant la chefferie coutumière aux habitants du quartier de Goundi suite au refus par ces derniers d'accepter l'octroi des terres par la chefferie coutumière de Nadoulou à un promoteur immobilier ;
- la contribution par l'OREPREGEC du Sud-Ouest et l'OPPREGECC de Poni à la résolution du conflit minier à Djikando ;
- la prévention par l'OREPREGEC du Sud-Ouest, l'OPPREGECC de Poni et l'ODEPREGEC de Gaoua d'un conflit lié à la chefferie traditionnelle, lors de l'intronisation du Chef de canton de Gaoua, en juillet 2022 ;

- la sortie de prévention et de résolution des conflits communautaires de l'OREPREGECC du Sud-Ouest (14 juin 2022) auprès des différents chefs coutumiers de la région ;
- la résolution par l'OREPREGECC du Sud-Ouest, l'OPPREGECC de Poni et l'ODEPREGECC de Gaoua du conflit interreligieux déclenché à Obiré ;
- la résolution par l'OREPREGECC du Sud-Ouest et l'OPPREGECC de Poni du conflit interethnique Lobi- Dogossè ;
- les sorties de suivi par l'OREPREGECC du Sud-Ouest de la mise en oeuvre des engagements pris par les parties en conflit impliquées dans les conflits sus mentionnés ;
- la résolution en cours par l'OREPREGECC de la Boucle de Mouhoun de concert avec le Conseil national de l'ONAPREGECC du conflit de Passakongo opposant peuhls et Bwaba ;
- la tenue de la session ordinaire de l'ODEPREGECC de Kourouma et l'organisation des séances de sensibilisation des populations des villages de Kourouma sur la cohésion sociale et les missions de l'ONAPREGECC pour une appropriation du mécanisme en vue d'une meilleure prévention et gestion des conflits communautaires ;
- la tenue d'une session extraordinaire par l'OREPREGECC du Centre-Est à l'issue de laquelle une équipe de médiation a été mise en place pour résoudre les conflits liés à la chefferie traditionnelle dans la province du Boulgou ;
- le constat de réduction des conflits violents dans les localités ayant bénéficié des séances d'installation et de formation sur la prévention et la gestion des conflits communautaires ;
- la résolution par l'OREPREGECC des Hauts-Bassins de concert avec l'OPPREGECC du Tuy et l'ODPREGECC de Houndé du conflit minier qui a opposé la population à la société minière Houndé Gold Operation.

V. SITUATION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES

1. Définitions des concepts

Le **conflit communautaire** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes liés entre eux par un lien affectif ou une communauté d'intérêts. Les personnes en conflit peuvent aussi être des membres d'une même ethnie, d'une même religion, d'un même village, d'une même activité économique, etc. Il existe plusieurs types de conflits communautaires.

Le **conflit agropastoral** est un conflit qui oppose un agriculteur et un éleveur dont l'objet porte sur l'exploitation des ressources naturelles en lien avec l'agriculture et l'élevage.

Le **conflit foncier** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes physiques ou morales sur la reconnaissance ou la jouissance d'un droit lié à la terre.

Le **conflit lié à la chefferie traditionnelle** est un conflit lié à la dévolution successorale et opposant généralement deux ou plusieurs personnes ou, deux ou plusieurs communautés.

Le **conflit intra religieux** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes ou groupes de personnes appartenant à la même communauté religieuse dont l'objet porte sur la religion.

Le **conflit interreligieux** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes ou groupes de personnes appartenant à deux ou plusieurs communautés religieuses distinctes dont l'objet porte sur la religion.

Le conflit **interethnique** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes ou, deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ethnique.

Le **conflit minier** est un conflit qui oppose soit les sociétés minières et les populations, soit les orpailleurs et les propriétaires terriens dont l'objet porte sur l'exploitation minière.

Le **conflit politique** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes ou, deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ou leurs intérêts politiques.

Le conflit lié à l'eau est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes d'usagers d'eau lié à l'exploitation de la ressource en eau.

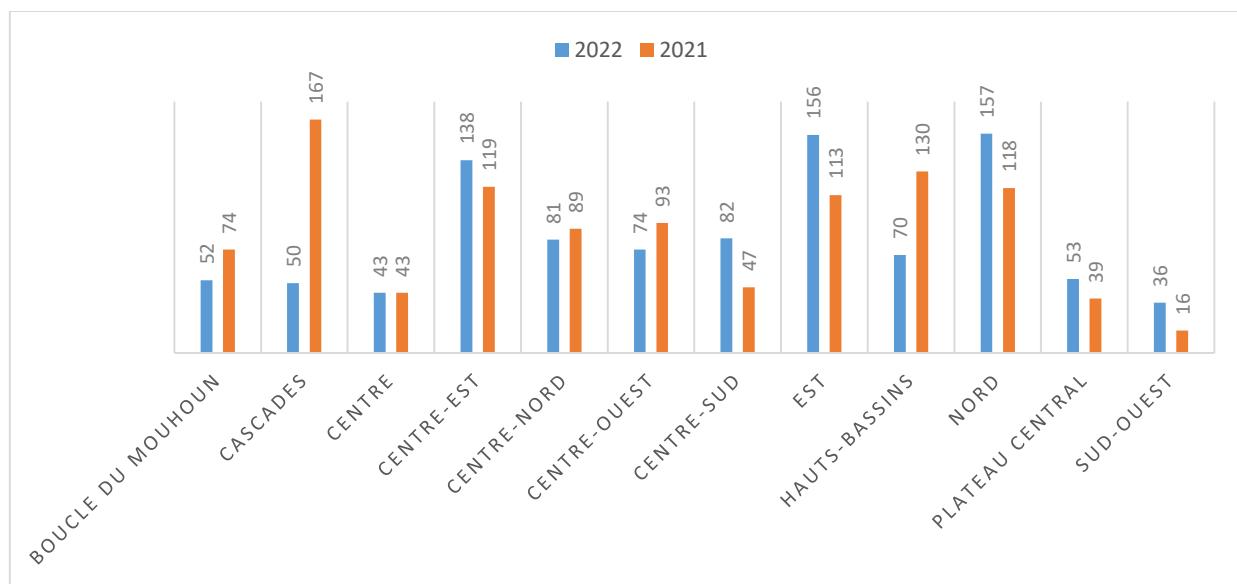
2. Situation des conflits sur le plan national

a. Situation générale

En 2022, le Burkina Faso a connu 992 cas de conflits communautaires contre 1 048 en 2021.

Ces données de 2022 ne prennent pas en compte la région du Sahel dont les données n'ont pas pu être disponibles. En terme de récurrence des conflits par région, les régions du Nord (157), de l'Est (156) et du Centre-Est (138) ont enregistré les plus grandes proportions de conflits. Ces trois régions cumulent à elles seules plus de 45 % de l'ensemble des conflits du pays. Les régions du Sud-Ouest, du Centre, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun sont celles ayant enregistrés le moins de conflits.

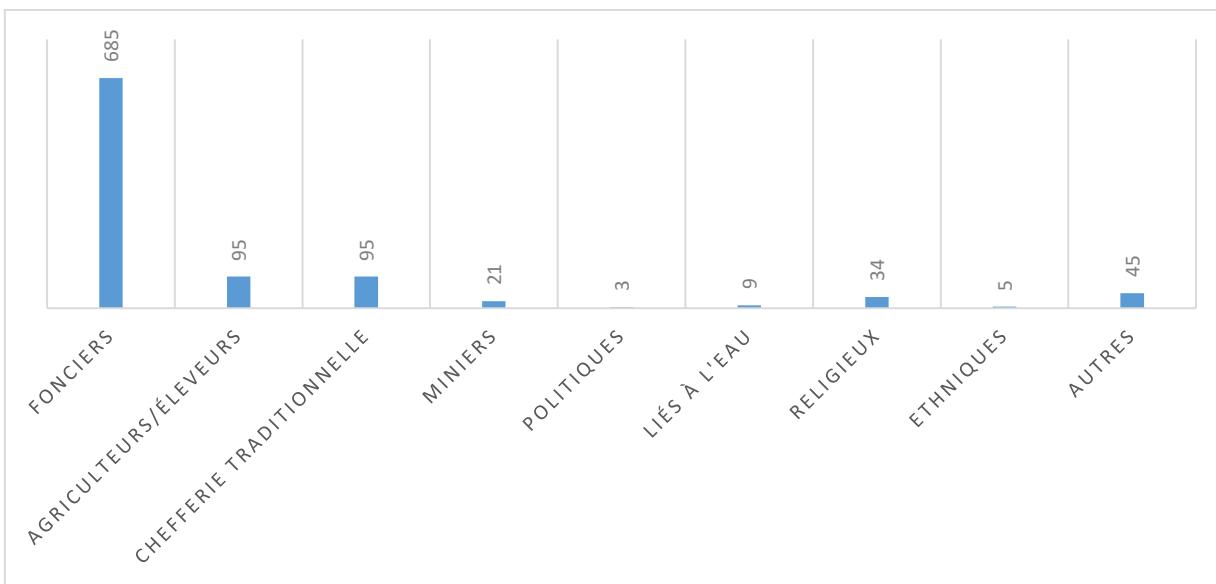
Situation des conflits enregistrés par région en 2022 et 2021



b. Situation par typologies

Au cours de l'année 2022, tous les huit types de conflits ont été enregistrés. Les conflits fonciers sont les plus récurrents avec 695 cas, soit 70% des conflits. Ils sont suivis de loin des conflits agriculteurs/éleveurs et des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 95 cas pour chaque type.

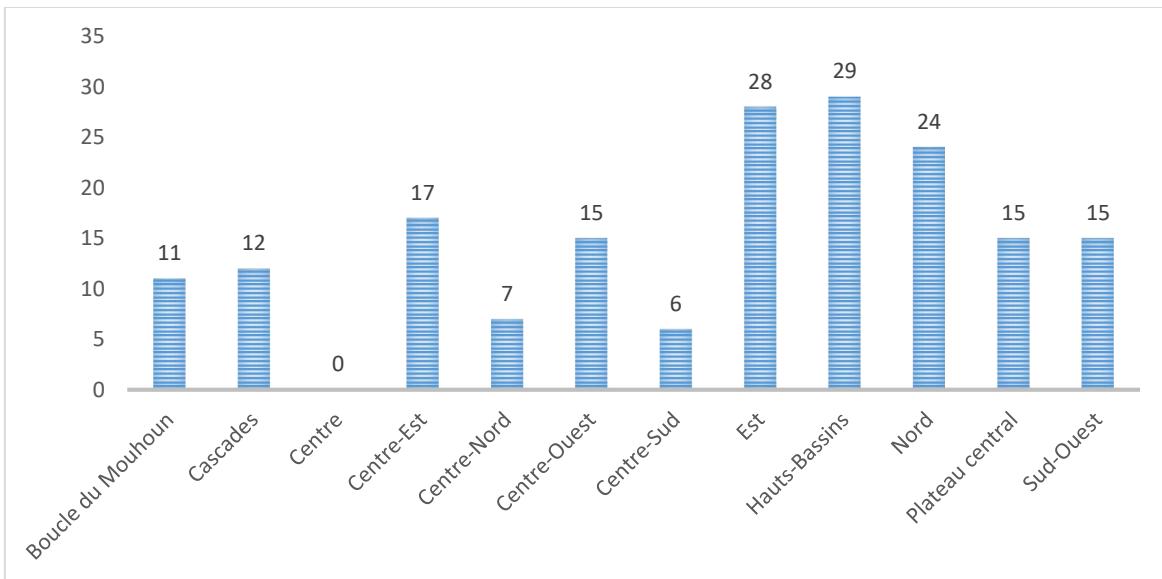
Situation des conflits par typologie en 2022



c. Situation par niveau de résolution de conflit

Le niveau de résolution des conflits s'est légèrement amélioré en 2022 comparativement à 2021. Elle est passée de 15,0% en 2021 à 16,93 % en 2022. Les régions de l'Est, des Hauts-Bassins et du Nord ont connu les taux de résolutions les plus élevés. La région du Centre est la seule n'avoir pas résolu au moins un cas de conflit.

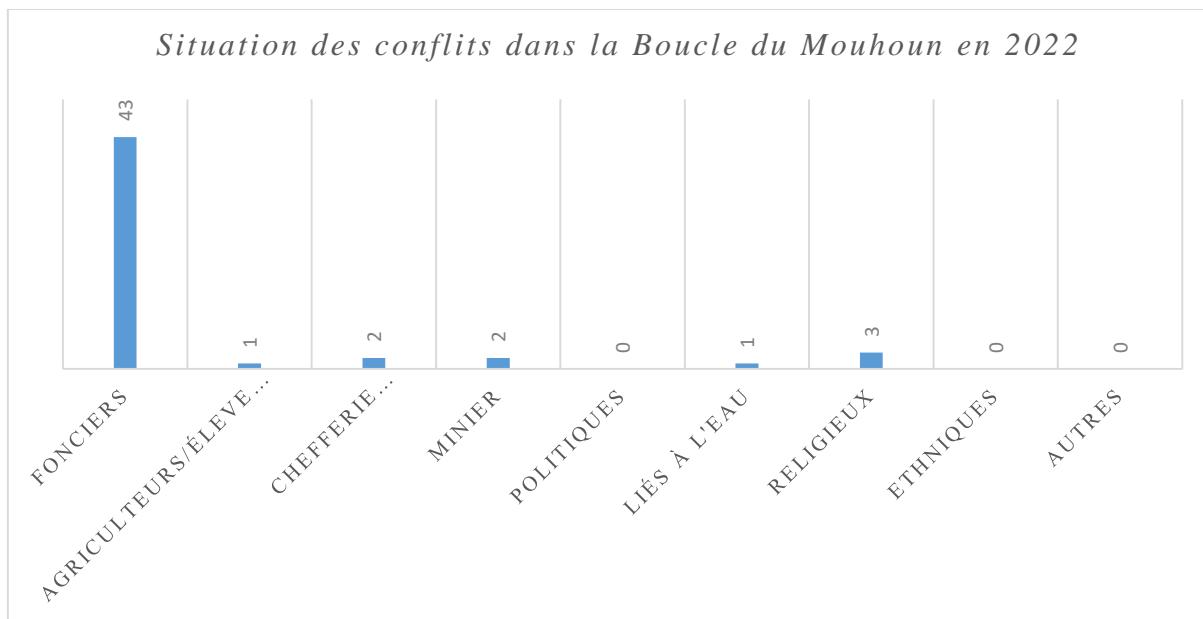
Proportion des conflits résolus selon la région (%)



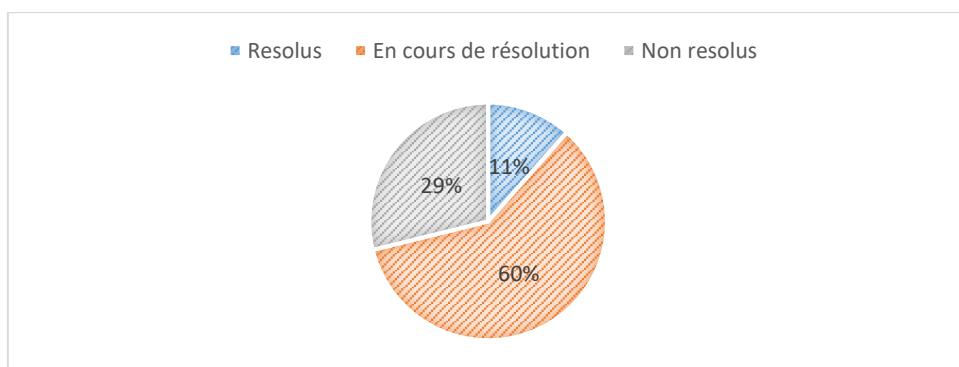
3. Situation par région

a. La région de la Boucle du Mouhoun

En 2022, la région de la Boucle du Mouhoun a connu une baisse du nombre de conflit par rapport à 2021 passant de 74 à 52 cas dont 43 conflits fonciers, 3 conflits religieux, 2 conflits liés à la chefferie traditionnelle, 2 conflits miniers et 1 conflit agriculteurs-éleveurs. Parmi ces conflits, 6 ont été résolus, 31 en cours de résolution et 15 n'ont pas été résolus. La province du Mouhoun est la plus touchée avec 23 cas de conflits suivie du Nayala (13), des Balés (9) et des Banwa (5).



Niveau de résolution des conflits en 2022 dans la Boucle du Mouhoun



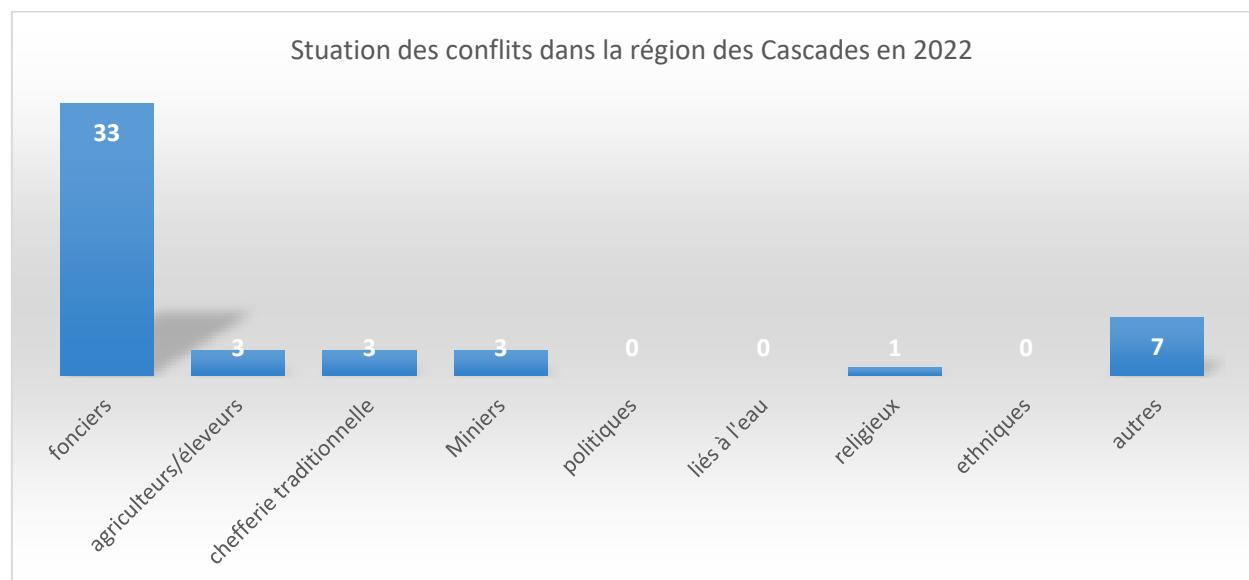
b. La région des Cascades

La région des Cascades a connu 50 cas de conflits communautaires en 2022. Ce nombre est en baisse considérable par rapport à 2021 où il était de 167. Les conflits liés au foncier occupent une grande proportion dans cette région. En effet, en 2022, les conflits fonciers représentent 66

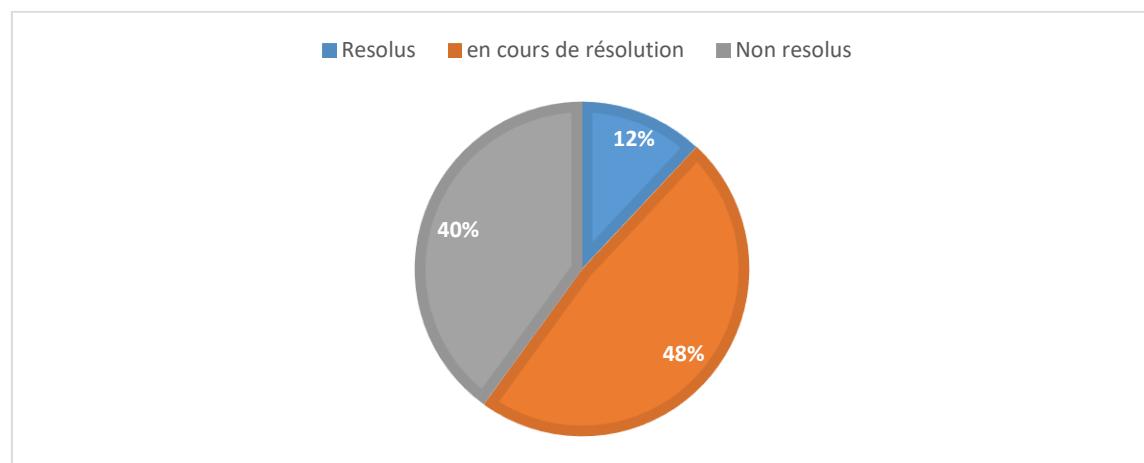
% des conflits tandis que ceux liés à la chefferie traditionnelle, les conflits agriculteurs/éleveurs et les conflits miniers représentent chacun 6 % de l'ensemble des conflits.

La province la plus touchée est la Comoé avec 48 conflits contre seulement 2 pour la Léraba. Dans cette province (Comoé), les conflits sont majoritairement liés au foncier (66,66 % des conflits).

Par rapport au niveau de résolution des conflits, la région a perdu 8 points passé d'un taux de résolution de 24 % en 2021 à 12% en 2022.



Niveau de résolution des conflits



c. La région du Centre

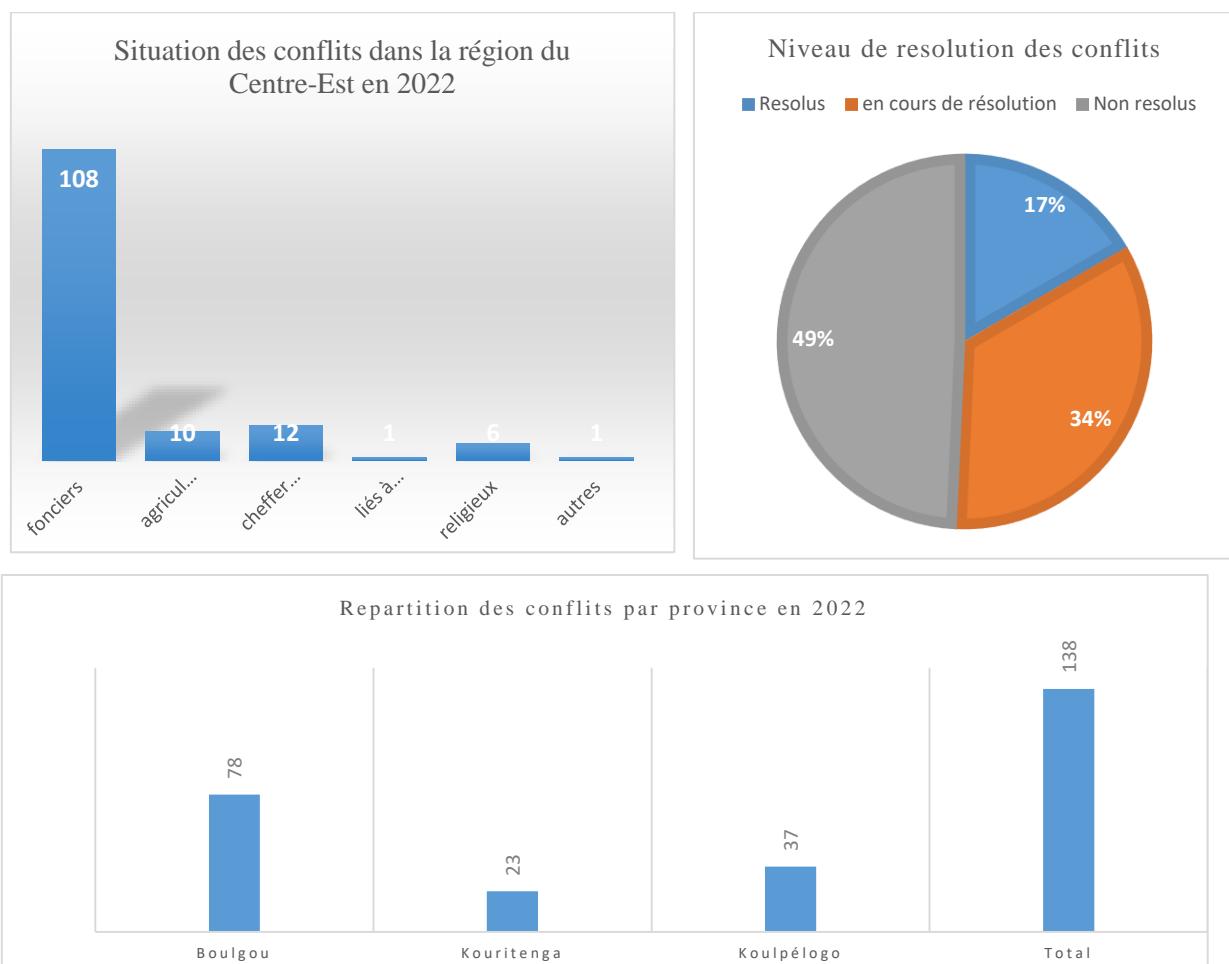
Au cours de l'année 2022, la région du Centre a enregistré 43 cas de conflits communautaires contre 44 en 2021. Le foncier demeure la principale source des conflits dans cette région. En effet, sur les 43 cas de conflits, 41 sont liés au foncier, soit une fréquence de 95,34 %. Le centre

est ainsi la première région ayant la proportion des conflits fonciers la plus élevée. Les deux conflits restants sont des conflits religieux. Des actions ont été entreprises, mais aucun conflit n'a malheureusement pu être résolu au cours de l'année 2022.

d. La région du Centre-Est

Dans la région du centre-est, 138 conflits ont été enregistrés en 2022. Ce nombre est en légère baisse par rapport à 2021 où il était de 139. Les conflits fonciers sont les plus récurrents avec 78% des conflits. Ils sont suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle (12), des conflits agriculteurs-éleveurs (10) et des conflits religieux (6). On note également une amélioration du taux de résolution qui est passé de 4,3% en 2021 à 16,66 % en 2022.

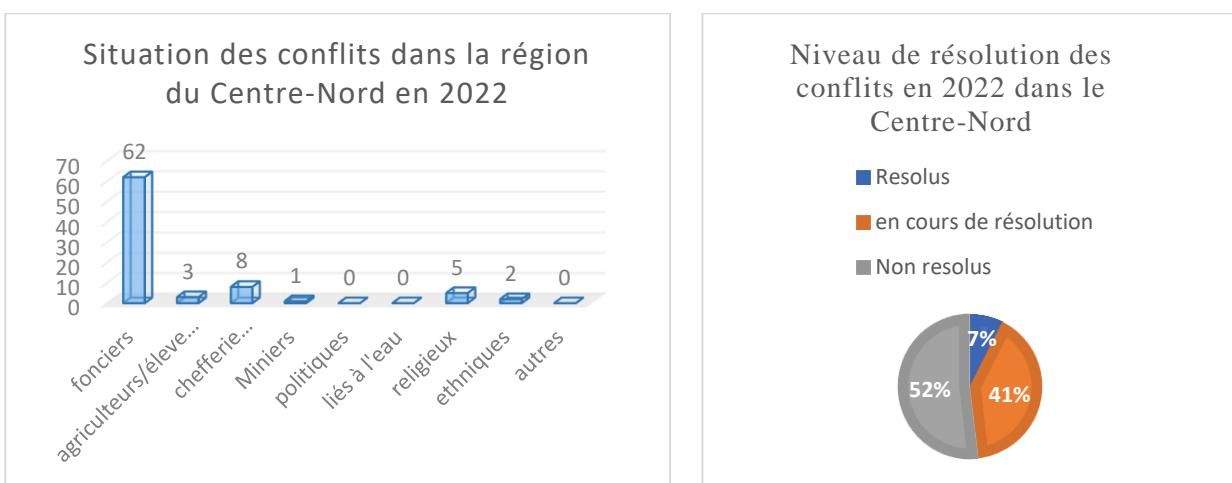
La province du Boulgou est la plus touchée cumulant 56,52 % des cas de conflits de la région. Les provinces du Koulpélogo et du Kouritenga ont enregistré respectivement 26,81 % et 16,66 % des conflits.



e. La région du Centre-Nord

Le nombre de conflit dans la région du Centre-Nord a légèrement baissé en 2022 comparativement à 2021 passant de 89 à 81 cas. Pour l'année 2022, le taux de résolution des conflits enregistrés est de 7,4 %. Dans cette région, les conflits sont majoritairement fonciers. En effet, 62 cas de conflits fonciers ont été enregistrés, soit 76,54% de l'ensemble des conflits. Les autres cas enregistrés sont essentiellement des conflits liés à la chefferie traditionnelle (08), des conflits agropastoraux (03), des conflits religieux (05).

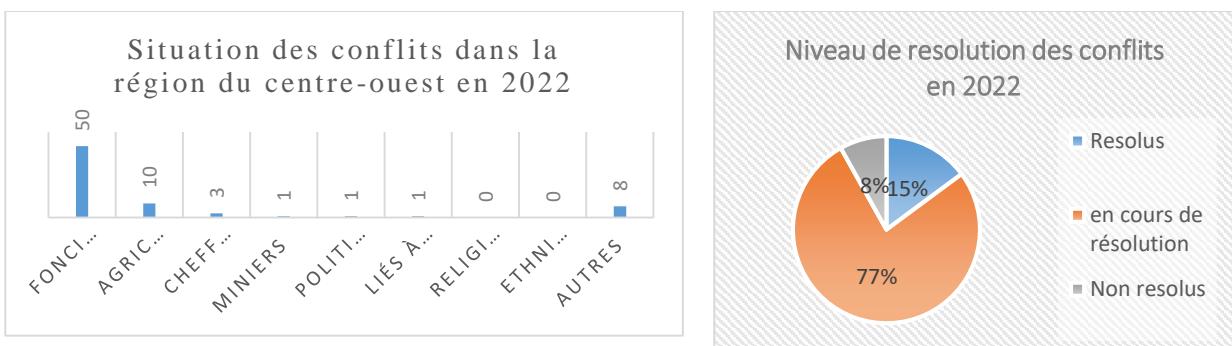
Selon les provinces, 30 conflits ont été enregistrés dans le Sanmatenga, 20 dans le Namentenga et 31 dans le Bam.



f. La région du Centre-Ouest

Le nombre de conflit a baissé dans la région du Centre-Ouest entre 2021 et 2022. De 93 en 2021, le nombre de conflit est revenu à 74 cas de conflits en 2022, avec 67,56 % de conflits fonciers, 13,51 % de conflits agro-pastoraux et 4% de conflits liés à la chefferie traditionnelle.

Ces conflits sont majoritairement localisés dans les provinces du Boulkièmdé et du Sanguié qui cumulent respectivement 41,59 % et 32,43 % des conflits de la région.

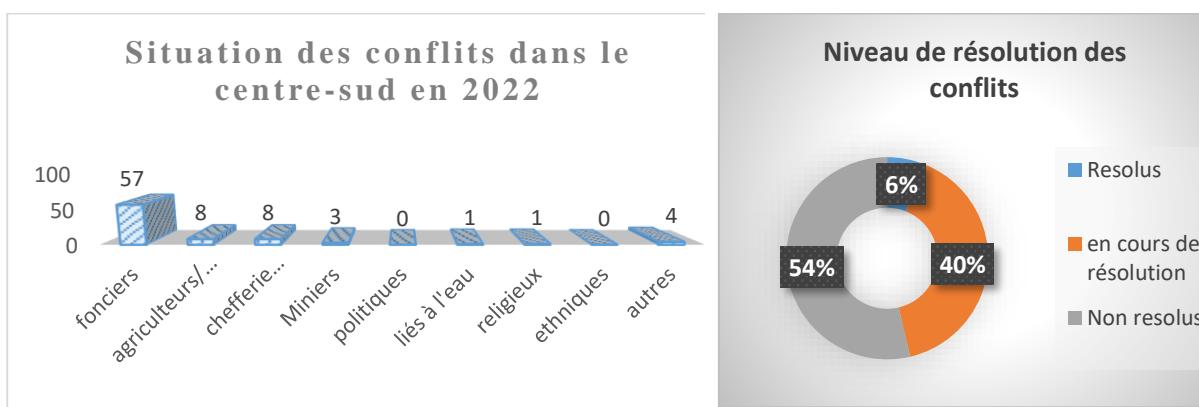


Situation des conflits par province en 2022

Province	Boulkièmdé	Sanguié	Sissili	Ziro	Total
Nombre de conflits	31	24	4	15	74

g. La région du Centre-Sud

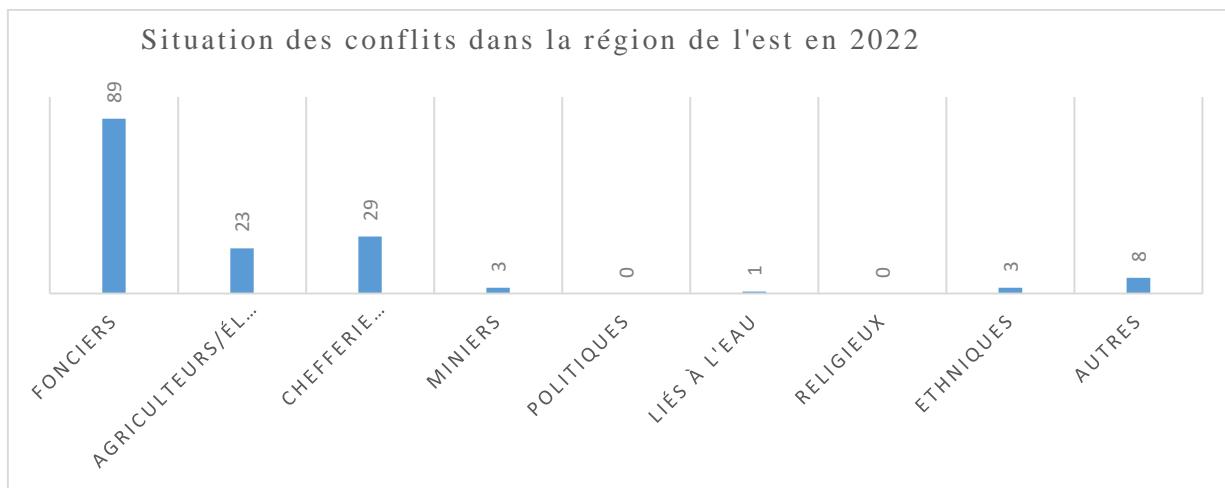
Le nombre de conflit a considérablement augmenté entre 2021 et 2022. En effet, la région a enregistré 82 cas de conflits en 2022 contre 47 en 2021, soit une hausse d'environ 75 %. En termes de récurrence, les conflits fonciers sont les plus fréquents avec plus 69 % des cas. La province du Bazèga est la plus touchée comptant à elle seule 60% des conflits de la région. Le taux de résolution des conflits à l'échelle régionale se situe à 6%.



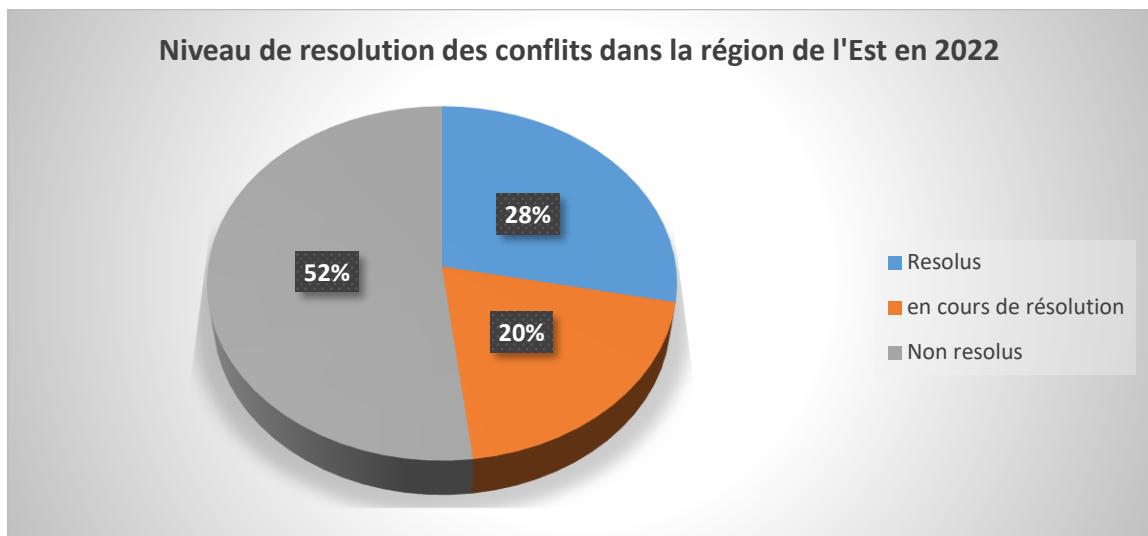
Nombre de conflits enregistrés par province en 2022				
Provinces	Bazèga	Nahouri	Zoundwéogo	Total
Nombre de conflits	49	25	8	82

h. La région de l'Est

La région de l'Est a connu une hausse des conflits communautaires passant de 113 cas en 2021 à 156 cas en 2022, soit une hausse de 38.5%. Les types de conflits les plus récurrents en 2022 sont ceux liés au foncier avec 57,05%, les conflits liés à la chefferie traditionnelle qui représentent 18,58% et les conflits agropastoraux avec une fréquence de 14,74%.



Cependant, le taux de résolution s'est considérablement amélioré passant de 12,38% en 2021 à 28 % en 2022.



La Gnagna et le Gourma sont les provinces les plus touchées avec respectivement 84 et 34 conflits enregistrés. Quant aux provinces de la Komondjari et de la Tapoa, elles ont connu respectivement 17 et 20 cas tandis que la Kompienga n'a enregistré qu'un seul conflit.

Tableau : Nombre de conflits enregistrés par province en 2022 à l'Est

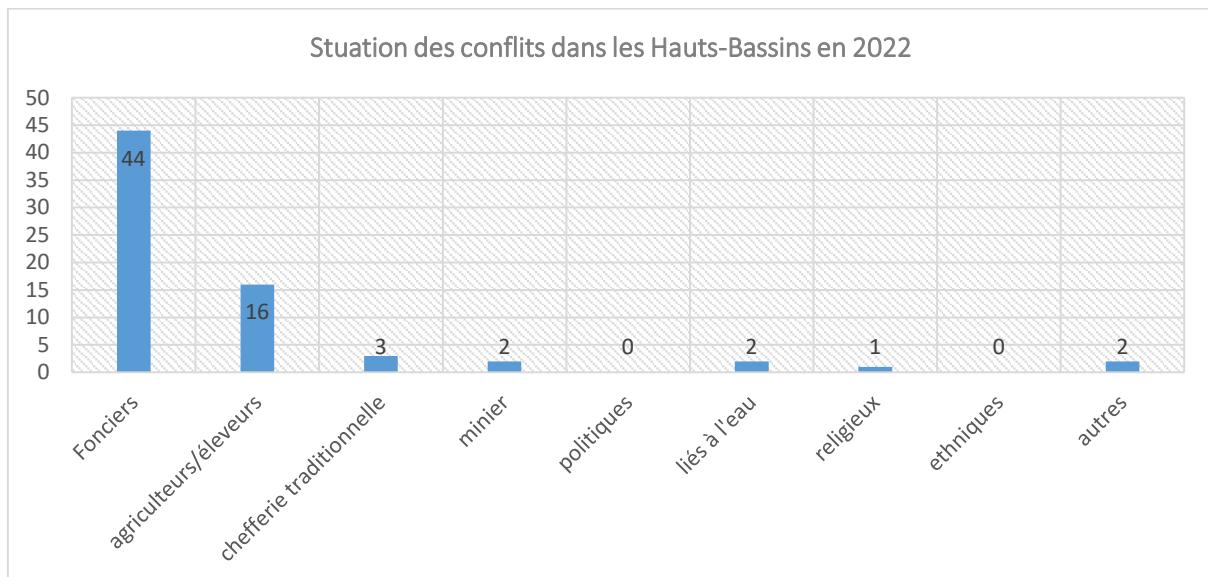
Province	Gnagna	Gourma	Komondjari	Kompienga	Tapoa	Total
Nombre de conflits	84	34	17	1	20	156

i. La région des Hauts-Bassins

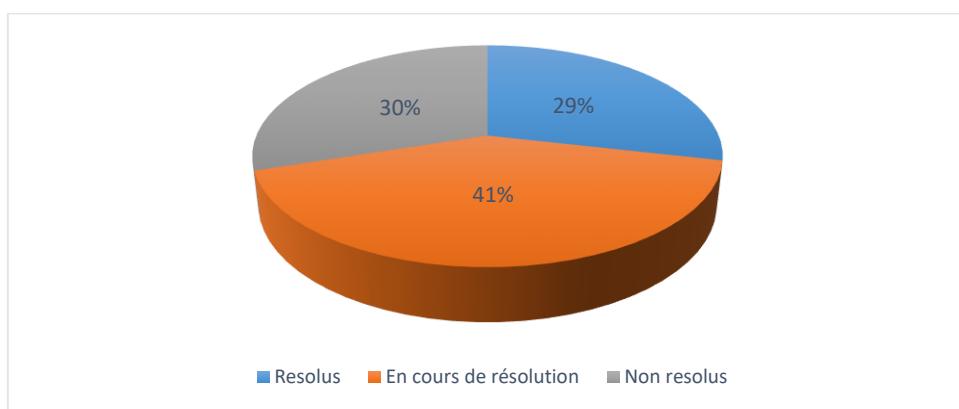
Le nombre de conflits est passé de 130 en 2021 à 70 en 2022 dans cette région, soit une baisse de plus de 46%. La région est dominée par les conflits fonciers (62, 85 %) et les conflits agriculteurs/éleveurs (22, 85 %). Quant au niveau de résolution, elle est la plus élevée de toutes

les régions avec un taux de 29%, soit 20 conflits résolus sur les 70 enregistrés. Ce taux est en hausse par rapport à 2021 où il était de 17, 6%.

Toutes les trois provinces sont touchées. Le Houet a enregistré le plus grand nombre de conflits avec 44 cas, suivi du Kénédougou avec 19 conflits et le Tuy 7 cas.



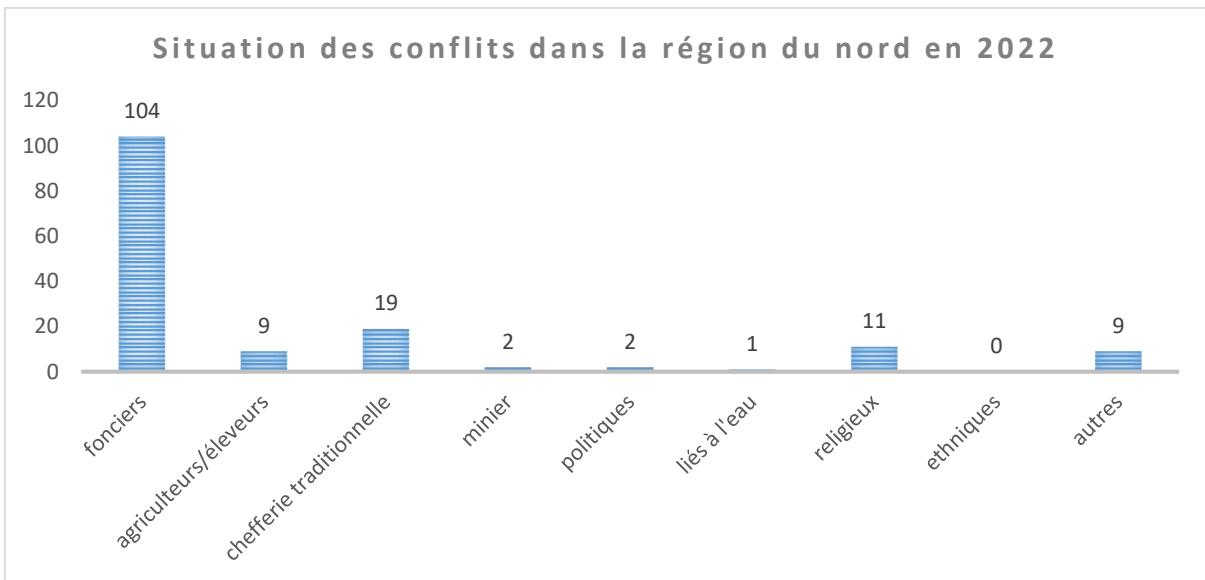
Niveau de résolution des conflits dans la région des Hauts-Bassins



j. La région du Nord

Une hausse des conflits communautaires est constatée dans la région du Nord. En effet, la région est passée de 125 conflits en 2021 à 157 en 2022. Selon la typologie, les conflits fonciers sont les plus récurrents avec une fréquence de 66, 24 % suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle (12,10%). La région est également celle qui a enregistré le plus de conflits religieux (11 cas) devant le centre-Est (06) et le Centre-Nord (05).

S'agissant de la répartition par province, le Zandoma et le Yatenga sont les plus touchées avec respectivement 61 et 46 cas enregistrés.



Niveau de résolution des conflits en 2022 dans le Nord

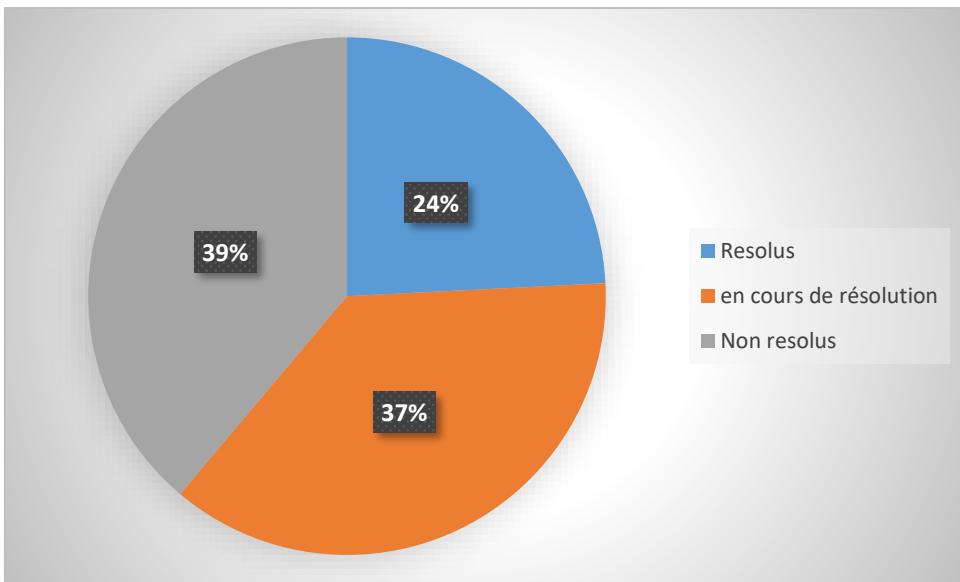


Tableau : Répartition des conflits par province en 2022

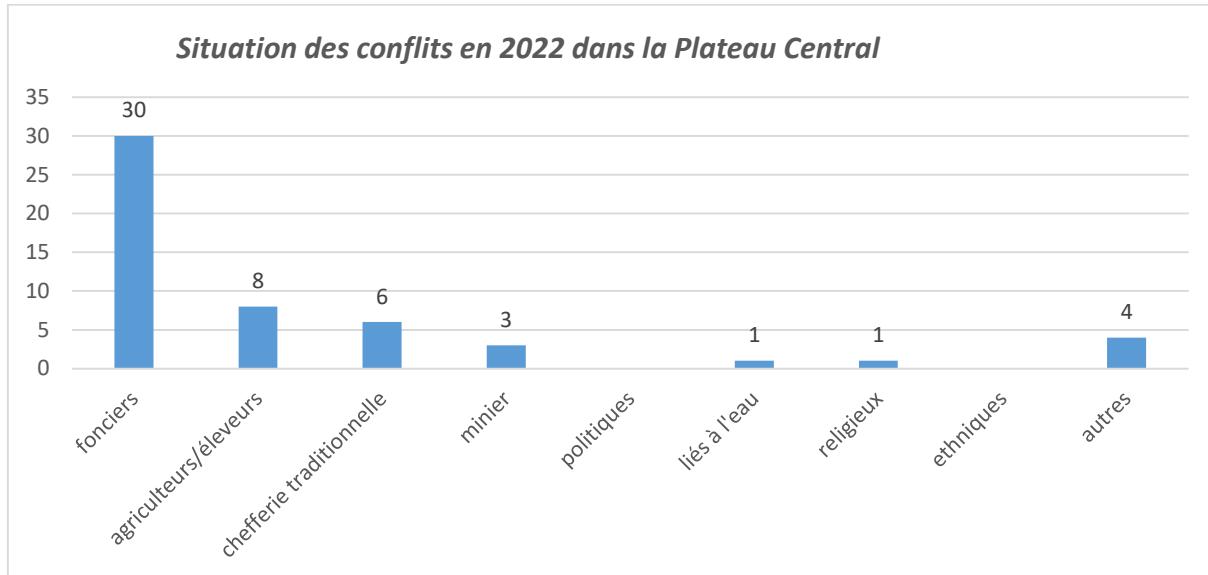
Province	Yatenga	Loroum	Zondoma	Passoré	Total
Nombre de conflits	46	24	61	26	157

k. La région du Plateau-Central

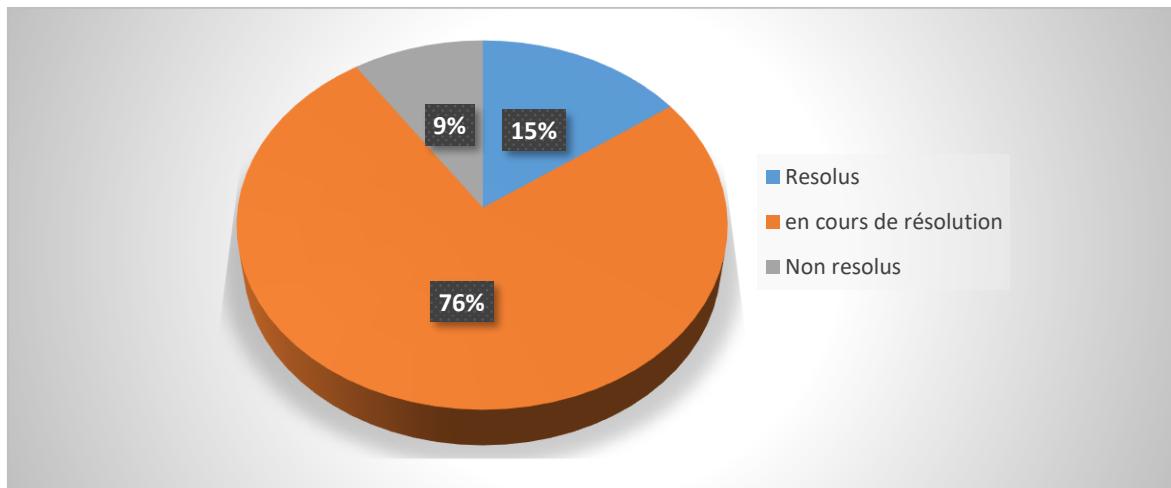
La situation des conflits communautaires dans la région du Plateau-Central s'est dégradé passant de 39 cas en 2021 à 53 en 2022. A l'instar des autres régions, les conflits fonciers sont les plus récurrents avec 56, 6 % suivis des conflits agriculteurs et éleveurs (15, 09 %) et des conflits liés à la chefferie traditionnelle (11, 32 %). Les autres types de conflits demeurent en

proportion négligeable et sont essentiellement constitués de trois (3) conflits miniers (3), un conflit lié à l'eau, un conflit religieux et quatre (04) autres conflits. Le niveau de résolution des conflits est maintenu au même taux qu'en 2021, soit 15%.

Le Ganzourgou a enregistré 28 conflits tandis que l'Oubritenga et le Kourwéogo se retrouvent respectivement avec 18 et 7 conflits enregistrés.

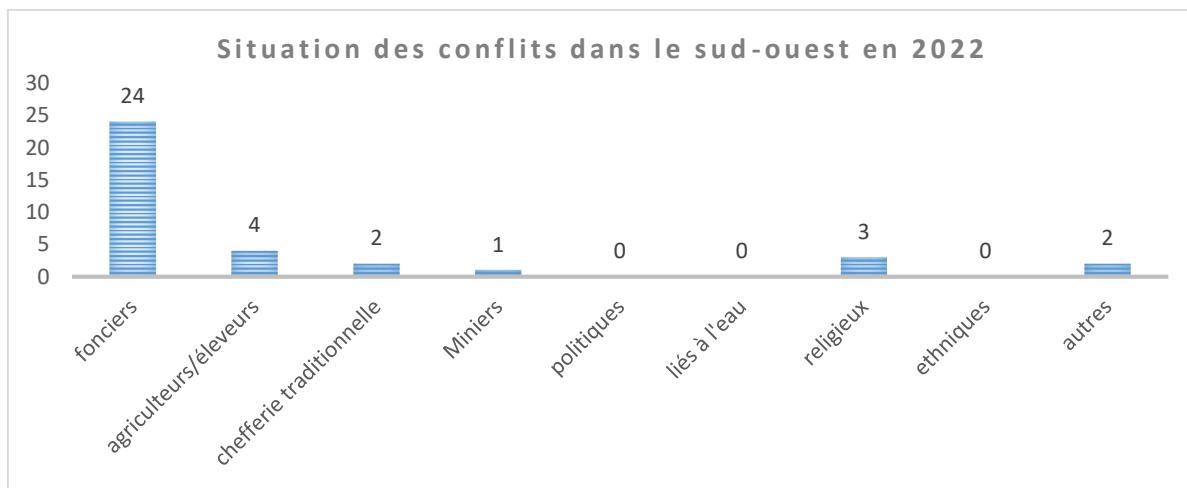


Niveau de résolution des conflits en 2022

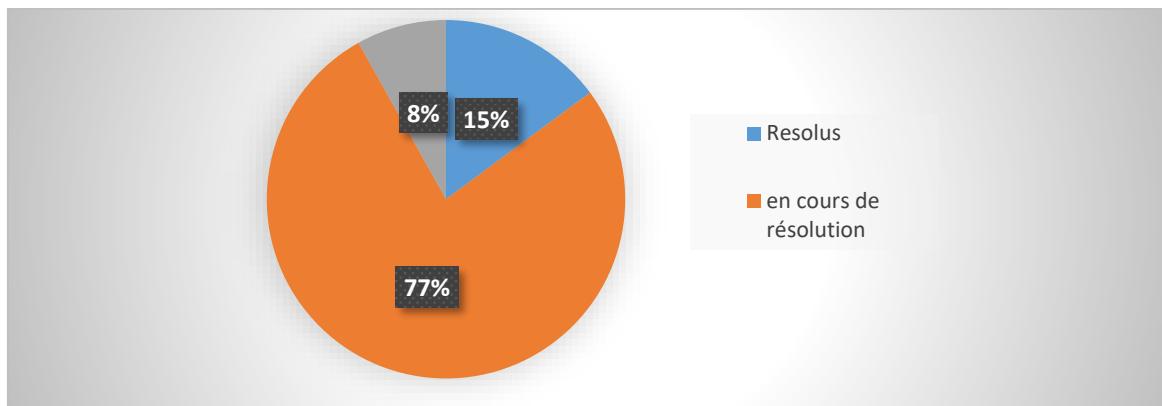


I. La région du Sud-Ouest

De 16 conflits communautaires au cours de l'année 2021, la région du Sud-Ouest est passée à 36 conflits en 2022. Des conflits enregistrés dans la région, on constate une prédominance des conflits fonciers (24) suivis des conflits agropastoraux (4), des conflits religieux (03), et des conflits liés à la chefferie traditionnelle (02).



Niveau de résolution des conflits en 2022 dans le Sud-Ouest



4. Analyse de l'ampleur des conflits communautaires

Tel que décrit au point VII consacré aux conséquences, les conflits communautaires sont l'occasion de plusieurs violations des droits fondamentaux de l'homme. S'ils sont enregistrés dans toutes les régions du Burkina Faso, leur ampleur diffère d'une région à une autre, au regard de la violence qui en découle. Ainsi, dans certaines régions, malgré le nombre élevé de conflits enregistrés (la région des Hauts-Bassins), l'ampleur de ceux-ci s'avère moindre par rapport à d'autres régions (les régions de l'Est et du Sud-Ouest) qui ont connu moins de cas de conflits mais dont les conséquences sont plus dommageables notamment des pertes en vies humaines, des destructions de biens, des blessés et des déplacements forcés de population. Autrement dit, un seul conflit enregistré dans une région donnée peut se révéler plus violent, causant beaucoup de dommages, par rapport à plusieurs conflits enregistrés dans une autre région qui sont moins violents. L'intensité des conflits dans certaines régions pourrait aussi s'expliquer par plusieurs

facteurs qui sont entre autres : les circonstances du conflit, l'influence des parties tertiaires, l'histoire et la culture des groupes, etc.

Il ressort également de l'analyse que l'ampleur des conflits est souvent liée aux types de conflit. Ainsi, pouvons-nous noter que certains types de conflits, bien que moins nombreux, se révèlent plus violents que d'autres pourtant plus nombreux. Au titre de ces conflits violents, on peut citer les conflits miniers, les conflits liés à la chefferie traditionnelle, les conflits interethniques. Au cours de l'année 2022, les conflits miniers ont occasionné 03 morts et 08 blessés ; les conflits liés à la chefferie traditionnelle, 06 morts et 30 blessés ; les conflits interethniques, 03 morts et 02 blessés. Par contre, les conflits fonciers qui sont pourtant les plus récurrents dans presque toutes les régions du Burkina Faso, ont causé matériellement moins de dommages. Cependant, l'arbre ne devant pas cacher la forêt, il faut noter que ces conflits fonciers perturbent la quiétude des populations, l'ordre social, la paix et la cohésion sociale dans les différentes localités. Ils représenteraient même une bombe à retardement dont l'éclatement pourrait causer plus de dommages que les conflits violents susmentionnés.

VI. ANALYSE DES CAUSES DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES

Les causes varient en fonction de la nature des conflits.

1. Les conflits fonciers

Plusieurs causes sont à l'origine des conflits fonciers.

- **la contestation/revendication de propriété de terre/champ** est la principale cause des conflits fonciers. Elle a été à l'origine de 303 cas de conflits fonciers. Elle consiste à la revendication de la propriété d'une terre ou d'un champ par plusieurs parties ou la non reconnaissance des acquéreurs des terres ou champs par une autre partie. Cette cause s'explique en partie par la confusion entre ce qui est considéré comme simple don ou legs de terre ou de champ et ce qui est un prêt. Elle soulève également la problématique de la sécurisation foncière au Burkina Faso.
- **la contestation des limites territoriales entre deux villages** a entraîné 91 cas de conflits fonciers. Elle est le fait pour deux villages de revendiquer une portion de terre mitoyenne. Cette cause s'explique par la présence des ressources naturelles (or, eau,...), les mauvaises délimitations des terres tant individuelles que collectives et aussi par les violations des limites des champs situés entre des villages frontaliers ;
- **le retrait de terres** a occasionné 58 cas de conflits fonciers . Il est le fait de déposséder un occupant de terre. Cette cause s'explique par la méconnaissance des textes sur le foncier, la mauvaise foi, le non-respect des procédures en matière de cession des terres et la spéculation foncière ;
- **la vente illégale de terre** est due aux ventes opérées au mépris des textes en la matière. Vingt-un (21) cas de conflits fonciers sont liés à cette situation. Les ventes illégales de terres sont généralement l'œuvre des sociétés de promotion immobilières irrégulières. Des individus de mauvaise foi vendent la même terre à plusieurs personnes ; d'autres des terres qui ne leur appartiennent pas.
- **la contestation de projet d'investissement** sur une terre est le fait pour un groupe de personnes d'empêcher une personne ou un groupe de personnes de faire des réalisations économiques sur une terre ou la construction d'infrastructures sociales. Ce refus provient de la contestation ou de la revendication de propriété et au cas échéant, de la convoitise. Cette cause est à l'origine de 18 conflits fonciers ;
- **la contestation de limites de champs** est à l'origine de 16 cas de conflits fonciers en 2022 au Burkina Faso. Les contestations de limites de champs se manifestent généralement par des disputes relativement à des portions de terre marquant la limite

entre des terres voisines. Cela est dû à l'absence de bornage ou de limites consensuelles matérialisées des terres ;

- **L'occupation illégale de terre** qui est le fait d'occuper une terre sans aucun titre de propriété ni de possession régulièrement reconnue par la loi. Cette cause, qui représente 15 cas des causes des conflits fonciers, s'explique par la pression démographique, l'insuffisance des terres arables, la rareté ou l'appauvrissement des terres et la méconnaissance ou l'ignorance des textes régissant le foncier ;
- les **problèmes de lotissement** sont généralement liés entre autres, aux doubles attributions, aux détournements de parcelles, à l'absence de dialogue lors des opérations de lotissement, au manque de consensus entre l'administration et les propriétaires terriens, aux erreurs d'indication de parcelles. Cette cause représente 10 cas parmi les conflits fonciers enregistrés. Ce faible taux pourrait s'expliquer par la suspension des opérations de lotissement dans les grandes villes du pays.

Outre ces causes les plus récurrentes, figurent d'autres causes minimes qui sont liées au conflit foncier. Ce sont notamment : les mésententes entre membres de famille sur le partage ou la vente de terre, les contestations de vente de terre, le refus de rétrocession ou la remise en cause de cession des terres, la mise en culture d'une zone pastorale, les dégâts de plants par une personne, le non-respect des clauses de prêt de terre, l'appropriation de terre d'autrui, l'occupation du domaine public sans autorisation, la volonté des populations d'un village de changer de rattachement administratif.

Pistes de solutions

Pour apporter des solutions à ces problèmes, les démembrements de l'ONAPREGECC et tout acteur tant public que privé doivent sensibiliser les populations sur les textes régissant le foncier au Burkina Faso. Aussi, les autorités publiques doivent prendre des mesures conservatoires en vue d'interdire l'exploitation des terrains litigieux ; cela en vue de prévenir les conflits. De plus, les démembrements de l'ONAPREGECC, dans leurs activités de sensibilisation, doivent faire la promotion des valeurs sociales de solidarité, d'intégrité dans la gestion et l'exploitation des terres pour prévenir certains conflits fonciers ; l'organisation de vastes campagnes de sensibilisation sur la nécessité de borner les terres ; la transparence dans les opérations de lotissement et la sensibilisation des populations à recourir aux services compétents pour la résolution des problèmes liés aux lotissements et aux services cadastraux en cas d'acquisition de terrain ; la publication régulière de la liste des sociétés de promotion immobilières en règle.

2. Causes des conflits agriculteurs / éleveurs

Parmi les conflits communautaires qui gangrènent notre pays, se trouvent les conflits agriculteurs-éleveurs ; pour l'année 2022, on en dénombre 95 cas sur l'ensemble du territoire. Ils sont généralement causés par les dégâts de champs et l'occupation de pistes à bétail et zones de pâture.

Les dégâts de champs qui sont à l'origine de 61 cas de conflits agro-pastoraux, constituent les causes majeures desdits conflits. Ils sont le fait des animaux des éleveurs. Cette cause s'explique par l'inexistence ou l'obstruction des pistes à bétail dans certaines localités et l'occupation des zones pastorales par les agriculteurs.

L'occupation des pistes à bétail/zones de pâture a causé **16** conflits agropastoraux. Bien que cette cause constitue un élément qui favorise les dégâts de champs, elle résulte de l'absence de balises délimitant les pistes à bétails/zones de pâture, de la remise en cause des zones pastorales par les agriculteurs, le développement des activités agricoles par les éleveurs dans les zones pastorales attirant les agriculteurs, l'absence de suivi des zones pastorales par l'administration.

Les autres causes moins récurrentes sont l'abattage des animaux par les agriculteurs, les contestations et revendications des zones pastorales entre agriculteurs et éleveurs, l'opposition à l'installation d'éleveurs, l'intoxication d'animaux, l'occupation de zones agricoles par les éleveurs.

Pistes de solutions

Comme mesures, il pourrait être initié des actions d'information et de sensibilisation des acteurs sur l'existence et le respect des pistes à bétail/zones de pâture. Au demeurant, des mesures idoines doivent être prises par les autorités compétentes pour la détermination suivie d'implantation des balises des différentes zones de pâtures et de production afin de réduire significativement les conflits agropastoraux.

Par ailleurs, il est nécessaire de sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs sur la règlementation en vigueur en matière d'élevage et d'agriculture. Il faut susciter une collaboration dans la pratique des activités entre ces deux acteurs.

3. Conflits liés à la chefferie traditionnelle

Le Burkina Faso a enregistré 95 cas de conflits liés à la chefferie traditionnelle. Les causes de ces conflits sont de plusieurs ordres et sont liés le plus souvent à la perte des valeurs ancestrales

et au non-respect des règles coutumières instituées en la matière. L’analyse de la situation des conflits liés à la chefferie en 2022 fait ressortir une multitude de causes de ce type de conflit.

- le **bicéphalisme** qui consiste à l’intronsation de deux chefs dans un même village constitue la première cause des conflits liés à la chefferie avec 35 cas. De plus, il est assez fréquent dans les régions de l’Est (19 cas), du Centre-Est et du Nord. Pour la plupart des cas, ce bicéphalisme est dû au fait que certains individus s’auto proclament chefs dans des villages ayant déjà des chefs intronisés occasionnant ainsi des diarchies au sein des villages. Cette situation est prégnante dans la région de l’Est du fait du bicéphalisme à la tête du royaume du Gulmu qui se répercute dans la quasi-totalité des villages, hameaux de culture et quartier.
- Les conflits de leadership entre deux ou plusieurs chefs traditionnels. Cette situation a provoqué vingt (20) cas de conflits. Au moins une dizaine de cas est lié à la création d’une nouvelle chefferie dans un village où il existe déjà un chef. Aussi, il est noté des mésententes entre le chef supérieur et son chef subalterne d’une part et entre chefs de cantons différents d’autre part.
- la contestation et/ou la revendication de la dévolution successorale de la chefferie est à l’origine de onze (11) cas de conflits. En général, cette situation survient après le décès d’un chef et à l’occasion de la désignation de son successeur.
- Contestations des chefs par une partie de la population. Il s’agit des situations où la légitimité d’un chef est remise en cause par sa population.

Les autres causes se résument aux mésententes sur les rites coutumiers, les conflits de compétence territoriale entre plusieurs chefs, la contestation de la reconstitution d’anciens cantons, et l’auto-proclamation d’une personne comme chef.

Les pistes de solutions

Les actions à mener pourraient être la sensibilisation des populations sur la préservation de la cohésion sociale dans la dévolution de la chefferie, l’institutionnalisation du statut de la chefferie traditionnelle.

4. Causes des conflits religieux

Au niveau des conflits religieux, 34 cas ont été enregistrés. A la base de ces conflits se trouvent les questions de leadership (12 cas) qui se manifestent par des différends entre des groupes de personnes pour la désignation de responsables religieux. Il y a aussi l’intolérance religieuse (12

cas) qui a été matérialisée par des oppositions de membres d'une communauté, soit à l'installation d'une autre communauté religieuse, soit à la pratique du culte religieux par les membres d'une autre communauté.

Les autres causes sont la contestation de la propriété d'un lieu de culte, l'opposition à la construction d'un lieu de culte, la destruction de lieu de culte, le refus ou non-respect des pratiques coutumières et le problème de gestion d'un lieu de culte.

A l'analyse, ces causes sont essentiellement dues à un manque de culture de la tolérance entre les membres des communautés religieuses, des interprétations diverses des textes religieux qui débouchent sur les conflits de leadership et de l'insuffisance de formation théologique des adeptes des religions révélées. Il faut aussi noter le fait que les différentes communautés religieuses s'accaparent de certains espaces publics pour les ériger en lieux de culte.

Pistes de solutions

Afin d'apporter des réponses appropriées à ces différentes causes, il sera judicieux d'assurer un encadrement en matière de liberté religieuse et d'interpeller les leaders religieux sur leur rôle en matière de promotion de la tolérance religieuse et du dialogue inter et intra religieux.

5. Les conflits ethniques

Le Burkina Faso a enregistré 05 cas de conflits inter-ethniques en 2022. Ces conflits ont pour causes été occasionnés par diverses causes dont la tentative de meurtre d'un membre d'un groupe ethnique par un autre groupe ethnique, le meurtre d'un membre d'un groupe ethnique par un autre groupe ethnique, la destruction du domicile d'un membre d'une communauté par un groupe ethnique et les accusations de complicité avec des groupes terroristes.

Pistes de solutions

En vue de venir à bout des conflits -ethniques, il est nécessaire de sensibiliser les populations sur l'importance de la cohabitation pacifique et les conséquences de la justice privée d'une part, et la promotion de la tolérance, d'autre part.

6. Conflits liés à l'eau

En 2022, 09 conflits liés à l'eau ont été enregistrés. Ces conflits sont essentiellement liés à la aux revendications de propriété des points d'eau, aux mésententes sur le choix du lieu d'implantation d'ouvrages d'eau, du refus de contribuer à l'entretien de forage, à l'obstruction des voies d'accès à l'eau par les maraîcher.

Piste de solution

Pour réduire ces cas de conflits, il faut sensibiliser les communautés sur la gestion équitable de la ressource en eau et interdire l'utilisation des pesticides par les maraîchers à proximité des points d'eau.

7. Les conflits politiques

Trois (03) cas de conflits politiques ont été enregistrés et sont dus à la contestation d'un membre de la délégation spéciale pour appartenance à un parti politique, l'accusation de manigance lors de l'élection du président d'un Conseil villageois de Développement (CVD) et le nomadisme politique.

Piste de solutions

Sensibiliser la population et les leaders politiques sur la tolérance et la paix, les droits et devoirs du citoyen.

8. Les conflits miniers

Le Burkina Faso a enregistré 21 cas de conflits miniers dans plusieurs régions. Ces conflits sont liés à diverses causes qui sont :

- les mécontentements des populations contre les sociétés minières accusées de ne pas améliorer leur situation socio-économique ;
- les revendications de propriété de sites miniers entre particuliers et sociétés minières ;
- l'exploitation de la superficie des sociétés minières par les exploitants artisanaux ;
- Nuisances sonores provenant de mine ;
- Opposition des populations à l'installation de mines ;
- Dégradation de domaine public par des orpailleurs

Les conflits miniers sont de plus en plus récurrents. Cela s'explique par la croissance du nombre de sites miniers dans notre pays et le non-respect des cahiers de charges par certaines sociétés minières. A cela s'ajoute le développement de l'exploitation anarchique des sites d'orpailage dans plusieurs localités du pays.

Pistes de solutions

Pour réduire le nombre de conflits liés à l'exploitation minière, les solutions suivantes peuvent être proposées :

- oeuvrer à une meilleure organisation de l'exploitation artisanale de l'or ;
- sensibiliser les sociétés minières au respect des cahiers de charges ;
- sensibiliser les populations sur l'importance de la tolérance et du règlement pacifique des conflits.

VII. CONSEQUENCES DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES

Les conséquences des conflits communautaires sont multiples et multiformes, on peut citer :

- la dégradation du vivre-ensemble du fait de rapt de femme dans la région de l'Est et de la division d'un village en deux (02) camps dans la région du Nord (Passoré) par suite d'un conflit lié à la chefferie traditionnelle ;
- l'atteinte à l'intégrité physique et morale : 43 blessés ;
- l'atteinte au droit à la vie : environ 15 personnes décédées dans les affrontements communautaires ;
- la destruction de biens : habitations (09 cases et un campement), abattage d'animaux ;
- l'ultimatum de déguerpissement donné à une communauté dans la région de l'Est ;
- le déplacement forcé d'une famille dans la région du Sud-Ouest (Bougouriba, village de Banfoso);
- la baisse de l'implication des autorités traditionnelles à la résolution des conflits communautaires ;
- l'entrave aux actions et aux projets de développement local ;
- la perturbation voire l'arrêt des activités des sociétés minières ;
- la destruction des lieux de culte.

VIII. DIFFICULTES, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

1. Difficultés

En dépit des acquis engrangés, l'ONAPREGECC rencontre des difficultés d'ordre sécuritaire, financier, matériel, fonctionnel et de coordination.

- Les difficultés d'ordre sécuritaire

La dégradation de la situation sécuritaire impacte négativement les actions de l'ONAPREGECC. En effet, avec l'amplification des attaques terroristes, certaines localités du pays se sont vidées de leurs populations et d'autres sont devenues inaccessibles ; ce qui rend quasi-impossible les interventions des démembrements de l'ONAPREGECC dans ces localités.

- Les difficultés d'ordre financier

Le SP/ONAPREGECC bénéficie d'une allocation budgétaire annuelle de **5 000 000 FCFA**. Ce budget est insignifiant par rapport aux nombreux défis qui se présentent à l'ONAPREGECC. A cela s'ajoute l'absence totale d'allocation budgétaire au profit des démembrements de l'ONAPREGECC pour les actions de prévention et de résolution des conflits communautaires. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement du mécanisme de l'ONAPREGECC.

Cette insuffisance de financement de l'Etat a pour conséquences :

- la non tenue de la plupart des sessions statutaires des démembrements de l'ONAPREGECC aussi bien au niveau provincial que départemental ;
- l'inaction du SP/ONAPREGECC ainsi que des démembrements de l'ONAPREGECC face à certaines situations de conflits communautaires ;
- l'insuffisance des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au profit des membres des démembrements et des populations sur la prévention des conflits et les mécanismes endogènes de résolution des conflits ;
- la forte dépendance des activités de l'ONAPREGECC des financements des PTF. En effet, l'ONAPREGECC, structure créée par l'Etat, devait être accompagnée par celui-ci pour mener à bien ses activités. Cependant, force est de constater que cet accompagnement reste insuffisant. Ainsi, la quasi-totalité des activités de l'ONAPREGECC est financée par des projets et programmes des PTF déjà élaborés avec des zones d'intervention et des objectifs précis, limitant ainsi les marges de manœuvre du Secrétariat Permanent pour la prise en compte des priorités des démembrements à opérationnaliser. De même, cette dépendance pose le problème de la

durabilité de l'ONAPREGECC en cas d'arrêt des financements des PTF. Par ailleurs, cette situation de dépendance crée souvent des désagréments dans le bon déroulement des activités programmées avec ces PTF. En effet, il arrive que certaines activités programmées ne soient pas réalisées avec la suspension de financements des partenaires comme ce fut le cas avec l'avènement du coup d'Etat du 30 septembre 2022.

- **Les difficultés d'ordre matériel**

A ce niveau, les difficultés de l'ONAPREGECC sont liées :

- à l'insuffisance de matériel informatique et bureautique pour les démembrements;
 - à l'insuffisance de moyens roulants pour le SP/ONAPREGECC ;
 - à l'insuffisance de matériels de sensibilisation.
- **Les difficultés liées au fonctionnement**

La mobilité de certains membres des démembrements pose parfois des difficultés en termes de suivi et de continuité des actions de prévention et de résolution des conflits communautaires.

Au-delà de ces difficultés, s'ajoute celle liée au dysfonctionnement de certains démembrements de l'ONAPREGECC. Dans la plupart des cas, les premiers responsables interviennent dans la résolution des conflits sous une autre casquette, n'impliquant pas suffisamment les autres membres de l'Observatoire et par conséquent la capitalisation des données sur la situation des conflits est souvent biaisée.

- ***L'insuffisance de coordination entre le SP/ONAPREGECC et certaines ONGs intervenant dans la consolidation de la paix***

Il ressort, sur le terrain, un manque de coordination entre certaines ONG intervenant dans le domaine des conflits communautaires et le SP/ONAPREGECC dans l'appui des démembrements. En effet, plusieurs ONG apportent un soutien à l'opérationnalisation des démembrements de l'ONAPREGECC sans une synergie ou coordination avec le SP/ONAPREGECC. Ce qui ne permet pas la capitalisation des activités et cause des doublons dans certaines localités. De même, certaines interventions contredisent la vision et les textes portant création de l'ONAPREGECC.

2. Perspectives

Le SP/ONAPREGECC, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, envisage, au cours de l'année à venir :

- l'extension de la base de données à d'autres démembrements de l'ONAPREGECC ;
- la poursuite de l'organisation des activités d'installation, de formation et de sensibilisation des membres à tous les niveaux ;
- la poursuite des actions de communication, de sensibilisation et d'information sur le mécanisme de l'ONAPREGECC ;
- le renforcement de la collaboration avec les partenaires intervenant dans le domaine de la consolidation de la paix ;
- la poursuite du plaidoyer en vue de l'allocation d'une ligne budgétaire au profit de l'ONAPREGECC ;
- l'évaluation du plan d'actions 2020-2022 et l'élaboration d'un nouveau plan d'actions 2022-2024 ;
- l'implémentation du plan de communication de l'ONAPREGECC et la stratégie de financement endogène de l'ONAPREGECC ;
- l'organisation d'une rencontre de cadrage entre le SP/ONAPREGECC et les ONGs intervenant dans la consolidation de la paix.

3. Recommandations

A l'endroit du Gouvernement :

- *accroître l'allocation budgétaire du SP/ONAPREGECC ;*
- relire le décret portant création de l'ONAPREGECC afin de prendre en compte certains acteurs ;
- tenir des rencontres régionales avec les présidents des démembrements de l'ONAPREGECC en vue d'une meilleure appropriation dudit mécanisme.

A l'endroit des PTF :

- poursuivre l'accompagnement de l'opérationnalisation du mécanisme de l'ONAPREGECC ;
- accompagner la mise en œuvre des plans d'actions des démembrements ;
- appuyer l'extension de la base de données aux autres démembrements de l'ONAPREGECC ;
- accompagner le SP/ONAPREGECC en vue du maintien du numéro vert ;
- doter le SP/ONAPREGECC et les démembrements en matériels.

CONCLUSION

Le bilan établi par le présent rapport annuel révèle une forte survenance des conflits communautaires dans les différentes localités du territoire burkinabè courant 2022. Ces conflits, en plus de la situation sécuritaire difficile que traverse le pays, constituent un facteur important de fragilisation de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. Les conflits communautaires enregistrés sont de l'ordre de 992 cas en 2022. Ils sont dus à de multiples causes et engendrent de nombreuses violations des droits fondamentaux de l'homme tels que le droit à la vie, à l'intégrité physique et moral, le droit au logement, à la liberté d'aller et de venir, etc.

Ces conflits sont de types divers et les plus récurrents sont les conflits fonciers, les conflits agriculteurs/éleveurs et les conflits liés à la chefferie traditionnelle. Face à ces défis, les démembrements de l'ONAPREGECC ont posé des actions ayant abouti à la résolution de certains conflits même s'il reste un bon nombre en cours de résolution.

Par ailleurs, le SP/ONAPREGECC a réalisé des activités dont les résultats sont capitalisés dans le présent rapport. Le niveau d'exécution des activités est globalement appréciable malgré le contexte difficile de réalisation. Ces activités ont permis de tenir des sessions statutaires de quelques démembrements, de sensibiliser les populations, de doter de matériels certains observatoires, d'installer officiellement d'autres observatoires, avant de procéder au renforcement des capacités des membres sur les techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires. Elles ont aussi permis de renforcer la collaboration en matière de cohésion sociale avec plusieurs acteurs.

Les résultats atteints sont à mettre à l'actif des démembrements de l'ONAPREGECC, du SP/ONAPREGECC et de ses partenaires engagés dans la promotion de la cohésion sociale et de la paix. La consolidation de ces acquis nécessite la dynamisation de tous les observatoires qui passe à travers, non seulement, la poursuite des actions d'installation et de renforcement des capacités des membres des démembrements, mais aussi la dotation de ces derniers en moyens matériels et financiers nécessaires.